
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2025–2026

11 FÉVRIER 2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL

COMMISSION PLÉNIÈRE DU MERCREDI 11 FÉVRIER 2026 (MATIN)

TABLE DES MATIÈRES

1 Congés et absences	3
2 Approbation de l'ordre du jour	3
3 Présentation du rapport d'activités du Délégué général aux droits de l'enfant pour l'année 2024-2025 (doc. 186 (2025-2026) n° 1)	3
3.1 Discussion.....	3

Présidence de M. Benoît Dispa, président.

La séance est ouverte à 9h40.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d’excuser leur absence à la présente séance: MM. Segers et Dodrimont, pour raisons de santé, ainsi que Mme Tillieux, pour raisons personnelles.

2 Approbation de l’ordre du jour

M. le président. – Conformément à l’article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 5 février 2026, a procédé à l’élaboration de l’ordre du jour de la commission plénière de ce mercredi 11 février 2026.

Personne ne demandant la parole, l’ordre du jour est adopté. (*Assentiment*)

3 Présentation du rapport d’activités du Délégué général aux droits de l’enfant pour l’année 2024-2025 (doc. 186 (2025-2026) n° 1)

3.1 Discussion

M. le président. – L’ordre du jour appelle la discussion du rapport d’activités.

Je remercie déjà M. Laqdim, délégué général aux droits de l’enfant (DGDE), pour la présentation de son rapport et je le remercie pour la qualité du travail réalisé par lui et son équipe.

Je salue la présence de Mme Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Jeunesse, de l’Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. Elle pourra bien entendu intervenir si elle le souhaite.

Il a été convenu, en Conférence des présidents, que chaque groupe disposerait d’une quinzaine de minutes après la présentation du rapport, afin de laisser ensuite à M. Laqdim le soin de répondre sans être pressé par le temps.

La parole est à M. Laqdim.

M. Solayman Laqdim. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les parlementaires, je vous remercie de m’accueillir dans cette respectable Assemblée et de m’offrir une tribune afin de pouvoir discuter avec vous des droits de l’enfant.

Avant d’entamer ma présentation, je voudrais souligner que le présent rapport a été écrit à plusieurs mains. Il est vraiment le fruit d’un travail collectif. Je

souhaite dès lors remercier les membres de mon équipe qui m'accompagnent depuis le début de cette belle aventure et qui me font confiance, alors que je ne les ménage pas du tout. J'ai beaucoup de chance de les avoir à mes côtés; ils sont présents aujourd'hui. Je les remercie pour leur aide si précieuse.

Je voudrais également remercier le Conseil des jeunes qui a été installé au sein de notre institution. La question de la cohérence et de la participation constitue une des lignes de force de l'institution. Ses membres ont, eux aussi, participé à la rédaction du rapport. Un de ses chapitres s'intitule d'ailleurs «*Dix espoirs contre le désespoir*». Vous l'avez certainement lu.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais dire un mot sur la forme du rapport. Celui-ci est très coloré, et ce n'est pas un hasard. L'année passée, notre rapport était caractérisé par un graphisme très sombre. Nous voulions dès lors amener de la couleur et rappeler certaines symboliques. Nous sommes tous ici une multitude de couleurs: nous avons tous en nous une part de bien-être, mais aussi une part de mal-être. Il en va de même pour les jeunes. Je ne voudrais pas qu'on les résume à une couleur. Ils ont en eux une multitude de couleurs, avec des intensités différentes.

Un deuxième point est très important: le dégradé de couleurs est présent tout au long du rapport annuel. En effet, nous avons voulu témoigner de la force, de la faiblesse, de la fierté, de la honte, de la fatigue, de l'énergie, de l'angoisse et de l'apaisement. La santé mentale, thématique centrale du rapport, a été représentée visuellement. La symbolique des couleurs est donc très importante.

Les textes ne sont pas trop longs; ils comportent de nombreux renvois vers des QR codes et des liens pour ceux qui souhaitent approfondir le sujet. Quand on écrit, c'est pour être lu: la forme compte autant que le fond. Le graphisme utilisé renvoie au rêve, à l'imaginaire et au subconscient. Puisque nous abordons la santé mentale, nous voulions symboliser le fait que beaucoup de jeunes sont dans le brouillard et rappeler que le subconscient et l'inconscient peuvent aussi être réparés par la force de l'imaginaire.

Sur le fond, vous l'avez compris, la thématique est celle du titre: «*Des maux aux mots*». Nous aurions aussi pu l'écrire dans l'autre sens, «des mots aux maux», car les mots, ce sont les droits, et les droits permettent eux aussi de prévenir les maux. Toujours est-il que nous avons choisi «*Des maux aux mots*».

Ce rapport aborde comme d'habitude la question de la participation. En effet, la première tendance qui se dégage vient des saisines des quelque 900 plaintes introduites auprès de notre institution. C'est une première source d'information. Par ailleurs, j'ai la chance d'avoir un chargé de projet et un animateur qui vont sur le terrain, pour recueillir la parole des publics, particulièrement celle des publics les plus vulnérables. Bien souvent, c'est la parole de ce public que nous avons le plus de mal à saisir. Nous organisons donc énormément de visites de terrain,

lesquelles permettent d'avoir le ressenti des acteurs des premières et deuxièmes lignes. Enfin, par le biais du Conseil des jeunes que nous avons créé, nous essayons aussi de recueillir la parole des jeunes directement à partir de leur vécu. Après tout, ce sont eux les plus grands experts de leur situation.

Nous faisons la synthèse de toutes ces informations que nous croisons avec les rapports d'activités de diverses instances, avec les sources du monde académique et avec des données quantitatives et qualitatives. En définitive, notre travail, c'est d'écouter, de synthétiser et puis de formuler des recommandations. En cela, il n'y a rien de nouveau, c'est ainsi que nous avons procédé pour les précédents rapports.

Précisons toutefois que ce rapport doit être lu de manière complémentaire aux autres rapports. En effet, la grande difficulté de mon institution est de devoir publier chaque année un rapport qui dresse un état des lieux de la situation des droits de l'enfant. Néanmoins, ce n'est pas parce que nous n'abordons pas les mêmes sujets que l'année précédente que ceux-ci ont été résolus. Il faut donc lire ce troisième rapport comme le dernier d'une trilogie, mais d'autres suivront encore et devront également être pris en considération à la lumière des précédents.

Pourquoi avons-nous choisi la thématique de la souffrance psychique, de la santé mentale des jeunes? Avant tout, parce que cette thématique traverse tous les départements de chaque niveau de pouvoir. Ensuite, parce que la situation est alarmante et catastrophique. Il est important de prendre la pleine mesure de ce qui est en train de se passer: nous créons des bombes à retardement si nous n'agissons pas de manière conjointe, forte et avec un pilotage cohérent.

Je tiens à rappeler qu'aujourd'hui, la première cause de mortalité chez les jeunes, c'est le suicide. Un enfant sur sept est en très grande souffrance psychique et, parmi eux, 10 % vont commettre une tentative de suicide. Nous constatons que très peu de ces jeunes ont reçu de l'aide avant de commettre leur tentative de suicide et que 40 % d'entre eux ne reçoivent aucune aide à la sortie de l'hôpital. Ces constats sont très interpellants.

Les causes sont très générales: géopolitiques, géostratégiques avec les conflits armés, l'éco-anxiété, la pauvreté et la précarité... Tout cela affecte notre jeunesse à tel point que nous faisons face à des problèmes de natalité, car de plus en plus de jeunes ne désirent pas être parents. C'est un vrai défi pour notre société.

À ce contexte très général viennent se greffer des vulnérabilités. J'ai cité le lien très fort entre la santé mentale et la question de la pauvreté et de la précarité. Il y a également un lien très fort entre la santé mentale et la question des enfants en situation de handicap. Il y a un lien très fort entre la santé mentale et les communautés LGBTQIA+. Les discriminations et l'isolement social vécus par ces dernières engendrent énormément de détresse et de souffrance. De même, il y a un lien très fort entre la santé mentale et la question du genre: nous observons

une surreprésentation des filles et des femmes dans le secteur de la santé mentale, parce que notre société est très violente à l'égard des femmes. Quant à la pauvreté et à la précarité, chaque jour, nous franchissons des lignes rouges inacceptables.

En guise d'exemple, aujourd'hui, à Bruxelles, des centaines de familles avec enfant sont renvoyées à la rue chaque semaine. Depuis la fin de 2025, l'aide sociale d'urgence et les maisons d'accueil ont toujours priorisé leur accès aux familles avec enfants. Même si c'est un choix qui vaut ce qu'il vaut, les hommes seuls étaient traditionnellement rejetés vers la rue tandis que les mamans avec enfants avaient une priorité d'accès à ces institutions. Ces dernières n'ont d'ailleurs pas été pensées pour accueillir des enfants; ceux-ci ne sont pas toujours considérés comme des sujets, mais plutôt comme les «valises» de leurs parents. Or, aujourd'hui, ce n'est même plus le cas, car on n'est plus capable de le faire: des familles avec enfants dorment sur des cartons dans les rues de la capitale de l'Europe. C'est inadmissible. Comment voulez-vous qu'un enfant qui vit dans ces conditions ait un psychisme apaisé et puisse investir pleinement sa scolarité et se sentir bien? C'est impossible. La question de la pauvreté et de la précarité est très présente.

La question des enfants en situation de handicap avait fait l'objet d'un gros focus l'année dernière. Les enfants qui vivent la ségrégation ou la discrimination doivent constamment s'adapter à la société à laquelle ils appartiennent. Il est très important de rappeler que c'est à la société de s'adapter à eux, et pas le contraire, parce qu'il y a énormément de souffrance. Je pourrais multiplier les exemples. On pourrait parler du numérique, que j'évoquerai tout à l'heure. Il y a tellement de publics à risque, notamment les enfants qui vivent avec des parents qui sont en très grande souffrance psychique. Bref, le contexte global est compliqué. Des vulnérabilités viennent s'y greffer – je pense notamment aux enfants maltraités ou à ceux qui subissent des violences sexuelles – et tout cela crée beaucoup de mal-être.

La lettre ouverte du Conseil des jeunes est reprise dans le rapport annuel. Dix-huit jeunes ont rejoint ce Conseil. Je les en remercie. De manière générale, je crois beaucoup en la cohérence. Je viens d'ailleurs de parler d'inclusion: c'est pourquoi nous avons produit une version alternative de notre rapport annuel en écriture facile à lire et à comprendre (FALC). Vous trouverez cette version sur notre site internet. Cette version peut être consultée par des enfants qui ont un léger retard mental et notre message leur est adapté. Nous essayons aussi de traduire nos contenus en langue des signes quand c'est possible, et ils sont généralement sous-titrés.

Il en est de même avec la question de la participation. Partout où je vais, j'affirme que la participation est très importante. Dès lors, je dois aussi, moi-même, être exemplaire de ce point de vue. C'est ce que nous avons fait en lançant ce Conseil des jeunes qui a rencontré une forte adhésion. Nous avons organisé un séjour

résidentiel à Namur où les jeunes ont été mis à l'écriture. La lettre ouverte du Conseil des jeunes est donc issue de leur plume. C'est ce que ces jeunes ont eu envie de dire. Et, honnêtement, ils en ont sous le capot. Ils orientent nos projets et la rédaction de notre rapport, et cela en fait des experts à part entière. Un grand merci à eux.

En ce qui concerne la santé mentale, j'ai parlé du contexte. Toutefois, bien entendu, il y a les réponses, et celles-ci sont assez évidentes. On parle de mal-être; son pendant est le bien-être. Dès lors, comment fait-on pour mener des politiques de prévention qui soient beaucoup plus axées sur le bien-être? Toutes nos politiques publiques, par exemple les politiques de logement, ont leur part à jouer pour augmenter celui-ci.

Pour autant, on peut avoir toutes les politiques de prévention que l'on veut et réduire le basculement, un certain nombre va quand même basculer. Ce qui importe alors, c'est d'apporter une réponse qui soit accessible – géographiquement, mais aussi financièrement – pour le plus grand nombre, qui soit rapide et qui soit la plus cohérente possible. Investir davantage dans les réponses ambulatoires, dans les réponses d'urgence est fondamental.

Nous avons beaucoup parlé de l'environnement numérique, des réseaux sociaux, etc. C'est dans l'actualité. La position de l'institution a toujours été très claire sur cette question: l'environnement numérique englobe de bonnes et de mauvaises choses. Nous essayons de valoriser les bonnes choses, et vous savez qu'un texte est très important à mes yeux: la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Les droits qui y sont consacrés peuvent être exploités dans l'environnement numérique: le droit à la liberté d'expression, le droit à la participation, le droit à l'éducation, le droit à l'information – je pourrais en citer beaucoup d'autres.

Il est indispensable de prendre ce qu'il y a de bon pour l'exercice de ces droits, puis de dénoncer avec énormément de force toutes les dérives qui existent. Car oui, il y a des dangers, des violences et l'environnement numérique ne doit pas être un lieu où les droits de l'enfant ne s'appliquent pas, une zone d'impunité. Il faut le réglementer davantage. Aujourd'hui, les plateformes ont les moyens humains, financiers, techniques et de filtrage pour faire en sorte que, dès la conception, l'environnement soit sûr et que le paramétrage favorise la protection. Notre position est donc qu'il ne faut pas protéger les enfants du numérique, mais les protéger dans le numérique.

Il faut leur inculquer les bons réflexes, leur proposer une éducation aux médias (EAM), leur apprendre à faire la distinction entre ce qui leur est bénéfique ou non et leur éviter de tomber dans les pièges qui les guettent. Il existe de nombreuses législations, parmi lesquelles vous connaissez certainement le *Digital Services Act* (DSA, loi sur les services numériques). Ce règlement européen reprend à peu de choses près les éléments que je viens d'évoquer. La Belgique, seule, n'y arrivera

pas. La plupart de ces plateformes n'ont pas leur siège social dans notre pays. Par conséquent, nos législations sont peu efficaces.

Le débat sur l'âge d'accès aux réseaux sociaux est vif aujourd'hui. On évoque l'âge de 15 ans. En réalité, il existe très peu d'études sur la maturité numérique. L'âge pour accéder aux réseaux sociaux est aujourd'hui fixé à 13 ans. Ce sont les plateformes elles-mêmes qui imposent cette limite, et non le législateur. Actuellement, 70 % de nos jeunes de moins de 13 ans ont déjà ouvert un ou plusieurs comptes sur les réseaux sociaux. On peut certes interdire l'accès aux réseaux sociaux avant l'âge de 15 ans, mais cela ne changera pas grand-chose. Au contraire, cela risque d'exclure les jeunes et de les pousser à s'orienter vers des plateformes moins bien régulées, où ils seront encore plus exposés à différentes formes de violence. Ils pourraient partager des mots de passe, se faire passer pour des adultes et bénéficier d'une moindre protection. Pour ma part, j'estime que la question fondamentale se joue sur l'éducation et l'accompagnement dès le plus jeune âge pour leur apprendre les bons réflexes.

Le 20 novembre dernier, à l'occasion de la remise de notre rapport annuel au président de ce Parlement, plusieurs jeunes, dont certains en grande souffrance psychique, ont partagé avec leurs tripes une série de constats liés à leur vécu. Un sujet évoqué de manière récurrente est l'école, qui n'est plus perçue comme un lieu d'émancipation et d'égalité des chances, mais comme un lieu de souffrance pour ceux qui ont certaines fragilités ou vulnérabilités. Ils sont nombreux à réclamer des actions pour réduire les violences scolaires, notamment les violences directes comme le harcèlement.

Aujourd'hui, un enfant sur cinq est la cible directe de harcèlement en milieu scolaire et un enfant sur trois en est soit l'auteur, soit la cible, soit le témoin. Ce combat me tient particulièrement à cœur. Mon institution parraine d'ailleurs l'opération HOPE de la RTBF.

Des progrès ont été faits en faveur de la prévention du harcèlement. L'Observatoire du climat scolaire a été créé et met en avant une série d'initiatives préventives intéressantes. Chaque école est désormais obligée de prévoir une procédure de signalement.

La prise en charge reste toutefois problématique. Nous avons beau renforcer les politiques préventives, des situations se présentent et la prise en charge reste très compliquée. Le Centre de référence et d'intervention harcèlement (CRIH), situé à La Louvière, fait un travail remarquable, mais il est seul pour couvrir toute la Wallonie. Il devrait y avoir un centre de ce type dans chaque division judiciaire. Les professeurs sont insuffisamment formés et sont démunis quand une prise en charge est nécessaire.

Une autre thématique, sur laquelle nous nous sommes concentrés l'année passée et qui est toujours d'actualité est celle des jeunes à la croisée des secteurs, à savoir

ces jeunes qui dépendent tantôt du secteur de l'aide à la jeunesse, de la santé mentale ou du handicap, et qui concentrent de nombreuses vulnérabilités. Dans un contexte de pénurie budgétaire, chaque département a tendance à avoir un réflexe protectionniste et à se recentrer sur son corps de métier. Par conséquent, les enfants à la lisière des différents secteurs ne sont souvent pas pris en charge. On assiste malheureusement trop souvent à une partie de ping-pong entre les établissements, qui se rejettent les situations. Finalement, entre 100 et 150 enfants ne sont pas pris en charge.

Concrètement, ces enfants restent dans leur famille – ce qui est ingérable pour ces dernières –, basculent dans le sans-abrisme ou sont placés en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) pour raisons médicales. C'est arrivé dernièrement à Alice, une jeune de quatorze ans, qui a été placée en IPPJ alors qu'elle n'avait commis aucun réel délit. Dans de tels cas, on utilise une infraction comme prétexte pour placer l'enfant en IPPJ. En effet, un enfant en crise et mal dans sa peau risque de commettre des dégradations ou des coups et blessures. Les magistrats n'ont alors pas d'autre choix, en raison du manque d'offre en psychiatrie, que de placer ces enfants dans les rares endroits où un accueil inconditionnel est assuré. C'est pourtant contraire à l'article 122 du décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la Jeunesse (décret «Code»). Aujourd'hui, de nombreux enfants sont aussi placés en IPPJ pour raisons médicales et non pour des raisons de sécurité publique. Cette situation est très interpellante. Les IPPJ font ce qu'elles peuvent, mais la maltraitance institutionnelle y existe malheureusement bien. Cette situation est inacceptable et il faut absolument essayer de résoudre ce problème.

Il est difficile de vous présenter l'entièreté du rapport, car nous y abordons beaucoup d'autres sujets. J'y viens très brièvement, en débutant par l'exploitation sexuelle des enfants. Cette dernière est invisible et sous-estimée. Très peu d'études y sont consacrées. L'environnement numérique joue un rôle négatif. Il y a pas mal de choses à faire à cet égard. N'hésitez donc pas à prendre connaissance du chapitre consacré à cette thématique dans le rapport.

Le droit de connaître ses origines est un autre point important. Des enfants naissent par gestation pour autrui ou par le biais de dons de gamètes. Jusqu'il y a peu, l'anonymat des donneurs était sacro-saint. Cependant, à côté de ce droit, il y a aussi les droits des enfants. Ceux-ci ont le droit de connaître leurs origines pour bien se construire et connaître leur identité, mais aussi pour des raisons purement médicales. Un projet de loi est actuellement en discussion au niveau fédéral à ce sujet. C'est une bonne chose.

Je rappelle que la Cour constitutionnelle s'est positionnée à ce propos, en disant qu'il fallait tenir compte de l'intérêt supérieur de l'enfant et que cet intérêt devait être la considération primordiale dans le débat. Nous allons dans la bonne direction, mais il faudra être très attentif à la manière d'informer les parents, dès la

conception. Il faudra aussi trouver le bon âge de discernement pour informer les enfants. Aujourd'hui, ils sont informés entre 12 et 16 ans. Nous sommes plutôt favorables à l'âge de 12 ans, mais il faudra utiliser les bons moyens de communication.

Concernant la petite enfance et l'accueil temps libre (ATL), tout commence très tôt. Par conséquent, plus nous développerons des politiques de périnatalité et plus nous créerons des milieux d'accueil efficaces et assurant une prise en charge précoce des enfants, plus nous réaliserons des économies sur le long terme. Le secteur de l'ATL est aujourd'hui en grande souffrance, sous-financé et en demande de reconnaissance.

Un groupe de travail a été créé au cabinet de la ministre et une réforme dans ce sens est annoncée. Elle est indispensable, car il s'agit d'un véritable lieu de vie qu'il faut préserver et maintenir.

Dans nos précédents rapports, il a beaucoup été question de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse. La situation est connue. Malheureusement, nous sommes dans un système qui expose de plus en plus et qui protège de moins en moins. C'est un élément qui doit absolument être réformé pour faire en sorte de disposer de capacités d'accueil et d'accompagnement suffisantes et d'une véritable planification permettant de mettre cela en œuvre. Pour ce qui est de la prévention, une note d'orientation a été déposée par le cabinet de la ministre. Il s'agit d'un véritable enjeu pour éviter tout basculement vers l'aide spécialisée et, lorsque c'est le cas, il importe de veiller à ce que celle-ci soit effective et qu'elle fonctionne correctement.

Lorsque nous parlons avec les jeunes, l'écologie est citée en premier. Je suis attristé de voir que, malgré les marches pour le climat et malgré le côté existentiel de ce sujet, celui-ci est aujourd'hui de plus en plus absent du débat public, ce qui est une très mauvaise chose. Il importe également de soutenir les secteurs de la jeunesse et de la culture. En matière de santé mentale, ces secteurs sont préventifs et guérissent. Une société se définit par sa culture. La culture est la carte d'identité d'une société. On se souvient d'une société pour sa culture. C'est un vecteur d'émancipation et de cohésion sociale très important et un vecteur de bien-être. Il est donc important de soutenir les secteurs de la jeunesse et de la culture.

Je vais maintenant vous présenter quelques réalisations de notre institution. Tout d'abord, le Conseil de jeunes a été instauré pour rendre pleinement effectif le droit des jeunes à la participation de manière permanente. Le site internet www.defenseurdesenfants.be est pleinement opérationnel. Vous pouvez y trouver tous nos avis, tous nos rapports et toute notre actualité. Il fonctionne vraiment bien, énormément de contenus y sont téléchargés et c'est un bon outil pour les personnes qui souhaitent en savoir plus sur nos positions et réalisations.

Par ailleurs, les deux petites vidéos que je vous avais présentées l'année passée – l'une sur notre institution, l'autre sur la CIDE – circulent toujours et totalisent déjà plus de 300 000 vues. Ce sont donc de précieux outils de sensibilisation et d'information. Nous obtenons aussi de bons résultats par rapport à la stratégie numérique que nous avons développée; le nombre de *followers* sur nos réseaux sociaux ne fait qu'augmenter et nos publications sont de plus en plus vues. C'est une très bonne chose pour la visibilité de notre institution et pour être sur le terrain de prédilection des enfants, l'environnement numérique.

Lors de la réorganisation de notre institution, nous avons souhaité être beaucoup plus proactifs sur les questions qui touchent de près ou de loin les droits de l'enfant. Notre ambition était d'obtenir un avis par mois sur l'actualité. Nous en avons rédigé 14 l'année passée et nous allons maintenir le rythme, voir l'accélérer, dans les années à venir. Nous sommes donc pleinement efficaces en mobilisant les forces vives de notre institution.

Il est possible de télécharger le rapport grâce au code QR. Nous avons également rédigé le rapport FALC, téléchargeable sur le site. Il s'adresse aux personnes souhaitant lire une version plus abordable et plus inclusive de ce rapport.

M. le président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Délégué général, votre rapport d'activités 2024-2025 s'inscrit dans un contexte institutionnel et sociétal particulièrement dense; nous en sommes tous conscients. Avec ce rapport, vous nous proposez un large panorama des défis relatifs aux droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles, qui aborde tant des problématiques structurelles persistantes que des thématiques plus émergentes. Votre document témoigne d'un travail conséquent en termes de collecte de données, d'analyse de terrain et d'interactions avec les jeunes, mais aussi de nombreux acteurs institutionnels et associatifs.

Je voulais vous remercier, ainsi que vos services, pour ce travail de précision. J'ai également une pensée sincère pour tous les jeunes concernés par votre rapport et qui vivent parfois des situations difficiles. Je vais commencer avec une question relative à la fin de votre rapport, qui chapeaute en quelque sorte l'ensemble du travail. On y traite la communication et la sensibilisation aux droits de l'enfant, tout en détaillant les actions menées à ce sujet, notamment par le biais du renforcement de la présence numérique.

De plus en plus de citoyens vous suivent sur les réseaux sociaux. Une plus grande présence sur ces derniers vise à améliorer la visibilité de l'institution et l'accès à l'information. Comme tout opérateur institutionnel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je sais que vous êtes sensible à la question de la neutralité. Dès lors, comment vous assurez-vous de maintenir une neutralité politique lorsque vous faites toutes ces communications?

Les questions suivantes concernent les jeunes en situation de handicap ou ceux qui relèvent de l'aide à la jeunesse. Un accompagnement psychiatrique et psychologique existe pour les mineurs étrangers non accompagnés (MENA). Il est crucial pour traiter les traumatismes liés au parcours d'exil. Cette problématique relève pour bonne partie des compétences et pouvoirs régionaux, moyennant l'appui d'autres secteurs comme celui de l'aide à la jeunesse, dont les missions sont supplétives et spécialisées. Quels contacts avez-vous eus à ce sujet avec les ministres wallons et bruxellois concernés? Quelles réponses vous ont-elles été fournies dans ce cadre?

Eu égard aux fraudes avérées à la minorité d'âge des MENA, qu'en est-il du test osseux, aujourd'hui pratiqué en derniers recours dans le cadre des méthodes de vérification? En dépit des nombreux efforts réalisés en faveur de l'information et de la sensibilisation, vous connaissez la problématique de l'accueil familial, pas assez connu du grand public. C'est un point qui me tient particulièrement à cœur et qui est particulièrement compliqué pour les jeunes en détresse.

Comment analysez-vous cette situation? Selon vous, quelles pistes mériteraient-elles d'être explorées pour renforcer le nombre de personnes accueillant des enfants ou des jeunes dans un environnement familial? Le dossier des familles d'accueil professionnelles a été ouvert durant la précédente législature; il est désormais porté par la ministre Lescrenier. Envisagez-vous d'autres pistes pour encourager l'accueil de ces jeunes dans des familles?

Avez-vous eu l'occasion de rencontrer le procureur du roi de Bruxelles? Vous me signalez que ce n'a pas encore été le cas. Ce dernier évoque régulièrement le manque de places d'accueil pour les jeunes. Que pensez-vous de ses analyses et de celles de ses collègues du parquet, notamment au regard de l'évolution de la délinquance juvénile? Nous faisons face à une situation problématique. En effet, nous parlons de jeunes en danger qui peuvent eux-mêmes représenter un danger, en particulier dans le domaine du narcotrafic. Il est malheureusement nécessaire de placer certains récidivistes en IPPJ. Quel est votre point de vue sur ce dossier?

Selon les informations dont vous disposez, quel est l'état de la situation au sein de l'IPPJ de Saint-Hubert? Nous en avons parlé hier avec la ministre Lescrenier. Des mesures sont prises pour cette institution. Que connaissez-vous de ce dossier? Quelle est votre appréciation du suivi qui a été réservé à la situation de crise observée au sein de cet établissement? La ministre y est particulièrement attentive. J'ai encore une question concernant les jeunes en situation de handicap, mais je la poserai peut-être à la fin du bloc d'échanges.

M. le président. – La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Je vous remercie pour votre présentation et pour le travail réalisé au quotidien par vos équipes, Monsieur Laqdim.

À propos de l'enseignement, vous insistez sur la problématique du harcèlement et du cyberharcèlement. Dans votre rapport, vous indiquez qu'un élève sur trois est concerné par le cyberharcèlement, qu'il soit auteur ou victime. Dans votre présentation, vous avez rappelé qu'il n'existe qu'un seul centre pour la prise en charge de ces jeunes. Le décret du 27 avril 2023 relatif à l'amélioration du climat scolaire et à la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement scolaires instaure une procédure à suivre pour les cas de harcèlement et de cyberharcèlement. Vous soulignez le fait qu'il reste trop peu connu. Que recommandez-vous pour améliorer l'implémentation de ce décret? Voyez-vous des manques spécifiques dans les formations initiale et continue des enseignants?

Quel est votre regard sur les référentiels qui intègrent l'éducation aux droits de l'enfant? Je pense notamment aux cours d'éducation à la philosophie et la citoyenneté (EPC), d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) et d'EAM. Comment ces cours pourraient-ils encore évoluer dans ce cadre ou plus largement?

Dans le rapport, vous soulignez le caractère massif du redoublement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Comment réduire le redoublement tout en gardant un cadre d'exigence? Il y a une volonté de relever à 60 % le seuil de réussite. Selon vous, comment trouver le bon compromis? Que faire pour ne pas augmenter le taux de redoublement?

Vous plaidez pour l'assouplissement des critères d'accès au dispositif d'accueil et de scolarisation de primo-arrivants et assimilés (DASPA). Des aménagements raisonnables viendraient d'office accompagner l'enfant réintégré dans les classes. Comment développer un système assurant plus de flexibilité et d'aménagements raisonnables automatiques pour ces classes DASPA? Comment évaluez-vous les efforts déjà réalisés en Fédération Wallonie-Bruxelles pour développer ces dispositifs? Quelles modifications réglementaires jugeriez-vous urgentes pour concilier l'intégration linguistique – puisque c'est le but du DASPA – et la réalité des parcours d'exil et des contraintes des écoles, qui constituent également une problématique, d'autant plus dans de petites écoles rurales où la proportion des élèves issus du dispositif reste importante?

Vous plaidez pour un alignement du statut des enseignants en IPPJ. Vous insistez également sur l'importance d'organiser des certifications équivalentes au système ordinaire et des passerelles avec les écoles voisines. Quels sont les obstacles que vous avez identifiés?

L'enseignement spécialisé concerne environ 40 000 élèves, dont beaucoup bénéficient du transport scolaire. Ce dernier est une compétence régionale. Les temps de trajet dépassent, pour certains élèves, plusieurs heures par jour. Vous considérez, dans votre rapport, que de tels trajets constituent de la «maltraitance institutionnelle». Quels critères concrets proposeriez-vous pour définir des trajets acceptables au regard des droits de l'enfant?

Le rapport critique également les incohérences entre le décret du 17 juin 2021 portant création des pôles territoriaux chargés de soutenir les écoles de l'enseignement ordinaire dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables et de l'intégration permanente totale et le décret du 7 décembre 2017 relatif à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques (décret «Aménagements raisonnables»), en particulier pour certains élèves avec handicap intellectuel. Avez-vous des pistes concrètes de simplification et de clarification juridique?

Vous avez mentionné le manque de données fines au sujet des enfants en situation de handicap. Quelles informations supplémentaires la Fédération Wallonie-Bruxelles devrait-elle collecter pour mieux guider les décisions concernant l'offre scolaire, le transport, les aménagements raisonnables et le soutien aux familles?

M. le président. – La parole est à Mme Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Monsieur Laqdim, votre rapport met en évidence une dégradation préoccupante de la santé mentale des enfants et des jeunes, cette dégradation étant liée à plusieurs facteurs, tels que la crise sanitaire, la précarité sociale et les tensions scolaires. Je pense que les réseaux sociaux ont également une influence de plus en plus importante sur le bien-être des jeunes. D'ailleurs, les acteurs de terrain signalent une augmentation des situations de mal-être, d'anxiété et de décrochage. Vous insistez également sur les difficultés d'accès aux soins psychologiques et psychiatriques et plaidez pour un renforcement significatif des dispositifs de prévention et de prise en charge, notamment à travers une coordination accrue entre les secteurs.

Dès lors, quelles priorités concrètes que identifiez-vous dans le domaine de la santé mentale des jeunes, compte tenu des moyens disponibles? Comment articulez-vous vos recommandations avec les compétences respectives de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des Régions et de l'État fédéral?

M. le président. – La parole est à Mme Azghoud.

Mme Loubna Azghoud (MR). – Nous sommes en plein débat sur l'interdiction des réseaux sociaux pour les jeunes âgés de moins de 15 ans. En France, les choses progressent. Ici, des discussions ont lieu. Toutefois, Monsieur le Délégué général, vous avez dit que l'interdiction à cet âge ne changerait peut-être rien et qu'il serait plus efficace d'éduquer les enfants à l'utilisation de ces outils.

Comment évaluez-vous l'efficacité des dispositifs existants d'éducation au numérique? Comment éviter une surréglementation, difficilement applicable sur le terrain, même si les réseaux sociaux sont une voie où des prédateurs sexuels et des proxénètes se cachent derrière des faux comptes et conduisent des enfants vers la «glamourisation» voire vers des réseaux de prostitution?

Comme vous, Child Focus nous alerte sur la nécessité d'améliorer la sensibilisation du grand public et des jeunes, mais aussi la formation des professionnels. Ce sont des préoccupations dont je fais souvent part à notre ministre, Mme Lescrenier.

Vous avez parlé de la prostitution des mineurs, en ce compris les MENA qui sont surexposés à cette problématique comme ils le sont pour le narcotrafic. La ministre a regretté au sein de notre Parlement que, malgré les collaborations existantes entre les niveaux de pouvoir, la sensibilisation du grand public et les formations régulièrement dispensées aux services d'aide à la jeunesse, la détection des victimes potentielles reste très problématique puisque des plaintes ne sont pas déposées. C'est ce qu'on appelle le chiffre noir. De même, parmi les violences intrafamiliales, figure l'inceste. J'ai déjà relevé le fait que votre rapport n'en fait pas mention. Il en était de même dans le précédent rapport. C'est sans doute une recommandation pour l'avenir: il faut parler de l'inceste puisqu'en France, trois à quatre élèves par classe en ont été victimes. Cela représente 10 % de la population. Or, nous ne disposons d'aucun chiffre en Belgique. Il m'apparaît dès lors intéressant d'investiguer cette thématique pour permettre à la Belgique de s'attaquer à l'inceste avec d'autres partenaires, puisque vous n'êtes pas le seul concerné.

Dans votre exposé, vous estimez également qu'il faut pouvoir s'attarder sur l'adoption. La ministre a entamé une réflexion visant une réforme du secteur de l'adoption. Êtes-vous associé à cette réflexion et à ce chantier?

M. le président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Monsieur Laqdim, je vous ai bien entendu dire que l'ATL est un secteur sous-financé, en grande souffrance, mais vous avez également reconnu qu'un groupe de travail est organisé, la ministre étant très sensible à la thématique. Comment évaluez-vous l'efficacité des dispositifs actuels en ce qui concerne la petite enfance en général et l'ATL, plus particulièrement au regard des moyens qui y sont consacrés?

Quelle marge d'amélioration identifiez-vous dans l'organisation existante? Quelles améliorations sont-elles selon vous envisageables sans recourir nécessairement à une extension structurelle des budgets? Vous connaissez comme nous la situation budgétaire et financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Concernant l'enseignement organisé en IPPJ, vous insistez sur l'importance de certifications équivalentes à l'enseignement ordinaire et de passerelles avec les écoles voisines. Quels obstacles concrets identifiez-vous encore aujourd'hui?

Dans l'enseignement spécialisé, le transport scolaire des jeunes en situation de handicap dépasse parfois trois heures par jour. Vous utilisez dans votre rapport le qualificatif de «maltraitance institutionnelle». Dans un contexte de compétences partagées, comment la Fédération peut-elle peser davantage dans les

discussions avec les opérateurs de transport pour réduire ces situations extrêmes? Quels critères concrets proposeriez-vous pour définir des trajets acceptables au regard des droits de l'enfant?

M. le président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – L'intervention du groupe socialiste sera cadencée en six parties: santé mentale, gratuité scolaire, ATL, IPPJ, discours radicaux et médias numériques. Mes collègues se succéderont pour en parler.

Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur Laqdim, pour la présentation du rapport qui est toujours un moment important. Nous savons combien notre jeunesse est en très grande souffrance à l'heure actuelle. C'est la raison pour laquelle j'entamerai mon intervention par deux questions plus générales.

Dans le contexte actuel de responsabilité budgétaire, comment pouvez-vous vous assurer que l'intérêt supérieur de l'enfant ne soit pas la variable d'ajustement des économies prévues en 2026? Notre Parlement a voté des décrets sur la participation des jeunes. Selon vos observations et celles de vos équipes, leur participation est-elle réelle ou reste-t-elle plutôt «symbolique» dans les instances de décision qui les concernent?

Je vais maintenant aborder la question des IPPJ. Durant la précédente législature, mes collègues et moi avons effectué un travail de fond, en rencontrant beaucoup d'éducateurs et en visitant les IPPJ, les services d'aide à la jeunesse (SAJ), les services de la protection de la jeunesse (SPJ), ainsi que les homes d'accueil permanent de la Communauté française (HAPCF). Il est très peu question de ces derniers alors qu'en réalité, ils sont soumis aux mêmes problématiques. La conclusion de ce travail de fond relevait l'importance d'avoir un personnel d'une motivation exceptionnelle.

Les IPPJ ont fait l'actualité à plusieurs reprises ces dernières semaines. Elle n'est pas forcément positive, mais elle a mis en évidence une série de problèmes. La ministre est régulièrement interrogée et répond tous les quinze jours à ce sujet.

Monsieur le Délégué général, votre rapport mentionne la situation d'une jeune fille, Alice, qui souffre de problèmes psychiatriques et est placée dans une IPPJ, alors que son état de santé nécessite des soins spécifiques que le personnel de l'IPPJ n'est pas en mesure de lui prodiguer. L'inverse existe aussi. À ma grande surprise, j'ai appris que même un hôpital régional, comme le CHU Charleroi-Chimay, accueille dans son service pédiatrique des enfants qui ne sont pas souffrants, qui n'ont aucun problème de santé mentale ni d'autre problème de santé en général. Dans ce cas, la problématique est inversée: les infirmières nous disent ne pas être formées pour encadrer des enfants en bonne santé, leur vocation étant de soigner des malades.

Comment voyez-vous les choses à l'avenir? Comment régler ce problème prégnant? Je cite l'exemple du CHU Charleroi-Chimay pour l'avoir visité avec le ministre Coppieters, mais ce cas n'est pas isolé. J'ai même été surpris, car je pensais que le phénomène se limitait aux gros hôpitaux. Pourtant, sur quinze lits, neuf étaient occupés par des enfants placés.

Vous évoquez également la situation de l'IPPJ de Saint-Hubert dont la presse s'est récemment emparée.

Nous observons l'essoufflement d'un système sous pression, ce qui n'était pas nécessairement le cas il y a quelques années, quand nous avons effectué des visites d'institutions avec plusieurs collègues. Les listes d'attente ne désemplissent pas et les équipes sont à bout.

Confirmez-vous que le personnel d'encadrement des IPPJ est insuffisant? Comment faire pour améliorer les conditions de vie des jeunes, ainsi que les conditions de travail du personnel? Confirmez-vous que certains jeunes se trouvent en IPPJ alors qu'ils n'ont rien à y faire? Dans l'affirmative, quel est leur profil? Quelles solutions alternatives préconisez-vous?

En ce qui concerne les «dysfonctionnements» de l'IPPJ de Saint-Hubert, des réponses suffisantes ont-elles été apportées à ce jour? La Commission de surveillance des centres pour jeunes privés de liberté (CdS) fonctionne-t-elle aujourd'hui de façon idéale?

Ma dernière question porte sur les organismes de jeunesse comme le Forum des Jeunes. Quels sont vos liens avec eux et comment vos équipes travaillent-elles avec ces structures? Comment intégrez-vous dans votre rapport les informations transmises?

M. le président. – La parole est à Mme El Yousfi.

Mme Nadia El Yousfi (PS). – Monsieur Laqdim, je vous remercie, vous et votre équipe, pour le rapport. Il constitue un rendez-vous annuel essentiel pour les droits de l'enfant et pour éclairer notre Parlement par des constats et des recommandations. J'aimerais vous interroger plus particulièrement sur la santé mentale des jeunes, qui constitue la ligne directrice de votre rapport 2024-2025.

Les données que vous présentez sont particulièrement préoccupantes. En Belgique, 16,3 % des jeunes présentent un trouble psychique avéré. Parmi ceux-ci, près de 10 % feront une tentative de suicide ou essaieront de se faire du mal. De plus, 37 % des 12-18 ans indiquent vivre des difficultés psychologiques. Un tiers des élèves belges rapportent un risque de dépression ou un faible niveau de bien-être.

Face à un tel constat, quelles pistes d'action identifiez-vous pour soutenir la santé mentale de nos jeunes? Vous en évoquez plusieurs dans votre rapport, mais quelles seraient les priorités et les urgences? Les établissements scolaires

disposent-ils de moyens suffisants pour faire face? Le renforcement des centres PMS se fait attendre. Qu'en est-il des dispositifs de lutte contre le cyberharcèlement, dont les appels à projets s'espaceront considérablement? Parmi les conséquences concrètes d'une santé mentale en berne, nous observons une augmentation des taux de décrochage scolaire. Quelle analyse faites-vous du phénomène?

Notre groupe s'inquiète par ailleurs de certaines mesures adoptées par la majorité, qui pourraient accentuer le phénomène: la fin du tronc commun, le relèvement du seuil de réussite ou l'exclusion des élèves majeurs de l'enseignement qualifiant. Nous souhaitons également pointer la situation particulièrement vulnérable des jeunes aidants proches, mise en lumière par la réforme fédérale du chômage. Notre groupe déposera d'ailleurs ce mercredi une proposition de résolution pour soutenir les jeunes dont il est question. De par votre expérience en tant que DGDE, quel regard portez-vous sur une telle réalité?

Enfin, votre rapport mentionne le pourcentage alarmant de 37 % de jeunes de 12 à 18 ans vivant des difficultés psychologiques. Au-delà du diagnostic, quelles mesures prioritaires préconisez-vous pour décloisonner les opérateurs de la santé et de l'aide à la jeunesse? L'actualité montre également des tensions persistantes concernant l'accueil des MENA. Quelle est votre analyse sur la spécificité des soins en santé mentale pour les MENA, qui cumulent des traumatismes liés à l'exil et à la précarité administrative?

Vous avez également abordé le problème de la santé mentale, dont les causes diverses appellent des réponses multiples. La santé mentale des enfants et des jeunes pourrait-elle être reconnue comme priorité transversale, faisant l'objet d'une politique claire avec des objectifs mesurables?

M. le président. – La parole est à M. Kaynak.

M. Ersel Kaynak (PS). – Monsieur Laqdim, je m'associe aux remerciements qui ont déjà été formulés pour votre travail et celui de vos équipes. Mon intervention se focalisera sur l'ATL.

Nous sommes dans un petit pays, dans lequel chaque niveau de pouvoir influence l'autre. C'est notamment vrai pour la réforme du chômage engagée par le gouvernement fédéral, qui aura sans nul doute des conséquences majeures pour de nombreux concitoyens.

L'un des effets les plus significatifs des mesures fédérales réside dans l'exclusion du chômage d'un grand nombre de bénéficiaires de contrats ALE (agence locale pour l'emploi). De surcroît, la réforme risque d'affecter directement le bon fonctionnement de secteurs dans lesquels ces contrats se sont révélés indispensables, notamment le secteur de l'ATL.

Craignez-vous que l'exclusion de certains demandeurs d'emploi bénéficiant de contrats ALE représente un risque pour le bon fonctionnement de l'ATL, en particulier pour organiser le temps de midi et les garderies dans les écoles? Comment cela se répercutera-t-il sur les familles en situation de précarité? Considérez-vous que la valeur éducative de l'ATL est suffisamment reconnue? Quelle plus-value l'ATL représente-t-il dans le parcours de vie des enfants et de leurs familles? Les dispositifs d'inclusion des services de l'ATL relatifs aux publics précaires ou souffrant de handicap sont-ils suffisants? Par ailleurs, considérez-vous que les investissements publics dans ce secteur sont satisfaisants? Leur répartition et leur présence sur le territoire sont-elles jugées suffisantes?

Enfin, l'idée de lancer un chantier transversal entre les différentes compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment la petite enfance et l'éducation, vous semble-t-elle pertinente?

M. le président. – La parole est à M. Dönmez.

M. Ibrahim Dönmez (PS). – Monsieur Laqdim, dans votre rapport d'activités et dans plusieurs de vos interventions, vous avez rappelé l'existence de textes encadrant le droit à la gratuité scolaire. Vous avez notamment cité les accords internationaux, en particulier les articles 27 et 28 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), et la Constitution belge. Ces textes consacrent la gratuité scolaire comme un droit fondamental.

Estimez-vous que la Fédération Wallonie-Bruxelles respecte pleinement les engagements qu'elle a pris en termes de gratuité scolaire? Dans la négative, quelles recommandations formuleriez-vous afin que la gratuité scolaire soit effectivement garantie dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Je souhaiterais également aborder le dossier des cantines gratuites dans les écoles fondamentales les plus défavorisées. Quel impact la suppression de ce dispositif et la réduction de 14 millions d'euros du budget total de l'encadrement différencié sont-elles susceptibles d'avoir sur la qualité des apprentissages des enfants, en particulier ceux issus des familles les plus précaires? Approuvez-vous cette diminution budgétaire?

Le gouvernement Arizona souhaite également augmenter la TVA sur les repas scolaires. Avez-vous eu l'occasion d'interpeller le ministre Jambon sur ce point? Selon vous, quelles seront les conséquences de cette hausse de la TVA sur l'organisation des repas complets à midi?

Je souhaiterais également vous interroger sur la thématique des discours radicaux.

Monsieur Laqdim, dans le cadre des auditions relatives au radicalisme en milieu scolaire organisées au sein de notre Parlement, vous avez été amené à partager votre expertise sur la thématique des discours radicaux. Vous abordez également

cette question dans votre rapport 2024-2025, où vous identifiez certes les dangers du repli identitaire, mais aussi ceux des discours radicalisés, tels que les discours masculinistes, complotistes, ou encore, LGBTQIA+phobes.

Or, force est de constater que votre analyse plurielle et multifactorielle du phénomène n'a été que partiellement entendue par certains collègues. En effet, la question du radicalisme est trop souvent appréhendée sous le seul angle du radicalisme religieux par les députés de la majorité.

Dès lors, disposez-vous de données concernant l'impact de la montée des discours masculinistes ou «LGBTQIA+phobes» au sein des classes? Cette progression a-t-elle des répercussions sur les phénomènes de harcèlement ou de cyberharcèlement? Formuleriez-vous des recommandations pour lutter contre la diffusion des discours masculinistes, notamment pour les pratiques en ligne ou la régulation des usages numériques par le législateur?

Les discours masculinistes étant régulièrement récupérés par des figures de l'extrême droite très actives sur les réseaux sociaux, avez-vous connaissance de la place occupée par les discours d'extrême droite – tels que les discours racistes, islamophobes ou antisémites – au sein des classes?

M. le président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur Laqdim, je vous remercie ainsi que votre équipe pour cet excellent rapport. Je tiens à rebondir sur les propos de mon collègue concernant l'EAM et l'accès au numérique.

À la lecture de votre rapport, nous constatons que vous considérez l'EAM comme une compétence fondamentale. C'est également le cas pour le groupe socialiste. Votre rapport souligne que la problématique ne se résume pas à l'âge d'accès aux plateformes – comme on le laisse entendre ici –, mais qu'elle relève plutôt de la question de la maturité numérique qui, elle, passe par l'EAM. Selon vous, que manque-t-il en Fédération Wallonie-Bruxelles pour garantir à tous les enfants et à tous les jeunes une éducation critique aux usages du numérique, en termes de réseaux sociaux, d'intelligence artificielle (IA), de désinformation, de sexualisation des contenus, de lutte contre le machisme en ligne? Vous mettez en avant que les enfants sont les premiers concernés par cette question et qu'ils doivent être associés aux décisions qui ont une incidence sur leur vie numérique au quotidien. Nous en sommes également persuadés.

Comment accueillir la parole des jeunes et faire en sorte qu'elle compte vraiment? Il importe de les protéger sans les exclure et de garantir leurs droits. Quelles sont les actions prioritaires à mener en Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi qu'au niveau fédéral, et ce, sans apporter au problème des réponses symboliques? Êtes-vous associé aux discussions actuellement menées par les ministres Matz au niveau fédéral et Galant en Fédération Wallonie-Bruxelles? Mieux, êtes-vous entendu dans ce cadre? En effet, votre parole ne va pas dans le même sens que celle

des ministres qui défendent l'interdiction des réseaux aux jeunes de moins de 15 ans. Aujourd'hui, cette interdiction concerne les moins de 13 ans. Comment faire comprendre que l'EAM est la base de tout et que la parole des jeunes doit avoir sa place dans le débat? Nous ne pouvons pas parler d'eux sans eux.

M. le président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Délégué général, je vous remercie, au nom du groupe Les Engagés, pour votre exposé. La présentation de votre rapport devant notre Parlement est toujours un moment clé qui permet des échanges très intéressants et riches, d'autant plus que vous vous basez sur une expérience de terrain, ce qui est précieux pour nous permettre ensuite de légiférer.

Cette année, vous avez mis l'accent sur la santé mentale des jeunes, une question qui est chère à mon groupe et qui s'inscrit dans un temps long, avec une continuité de constats, d'alertes et de propositions. Il y a un an, dans cet hémicycle, un débat thématique spécifique consacré à la santé mentale des jeunes a eu lieu. À cette occasion, nous rappelions déjà que cette problématique n'était malheureusement pas neuve.

Depuis la crise de la Covid-19, les associations, les professionnels de terrain, les familles et les jeunes eux-mêmes ont interpellé les pouvoirs publics sur l'augmentation du mal-être psychologique, l'isolement social et l'épuisement des dispositifs existants. À l'époque, nous faisons référence au rapport issu des auditions organisées lors de la législature précédente. Les constats étaient connus et des recommandations avaient été aussi formulées. Pourtant, nous disions déjà qu'un temps précieux avait été perdu, non pas par ignorance, mais par manque de coordination et de transversalité à la hauteur des enjeux.

Nous insistons sur un point fondamental: la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut agir seule. Les compétences sont dispersées à différents niveaux de pouvoir et la santé mentale des jeunes concerne l'enseignement, la santé, l'aide à la jeunesse, le secteur de la jeunesse, le handicap ainsi que l'aide sociale. Sans concertation réelle avec les autres niveaux de pouvoir, toute politique restera évidemment partielle. Le gouvernement wallon, en concertation avec le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les autres niveaux de pouvoir, a récemment renforcé son engagement en faveur de la santé mentale des jeunes. Des moyens supplémentaires ont été mobilisés dans le cadre du Plan de promotion et de prévention de la santé Horizon 2030 et le gouvernement wallon a aussi lancé un appel à projets, il y a quelques mois, visant à soutenir des actions innovantes et adaptées aux besoins des jeunes âgés de 12 à 30 ans.

Cette initiative offre des moyens supplémentaires à des opérateurs spécialisés pour leur permettre de renforcer les compétences psychosociales des jeunes, d'accompagner les publics vulnérables et de développer des initiatives en lien avec le sport, la nature, l'expression et l'inclusion. Cette initiative vise aussi à

promouvoir la santé mentale par et pour les jeunes, ce qui est important. Les études le démontrent: la santé mentale des enfants et des adolescents continue de se dégrader, les troubles psychiques sont plus fréquents, les situations plus complexes, les délais d'attente plus longs. Il y a quelques jours a eu lieu la Journée francophone de prévention du suicide et nous avons vu beaucoup de témoignages poignants circuler sur les réseaux sociaux. L'urgence est là; nous devons avancer.

Ce qui me frappe, à la lecture de votre rapport, c'est la constance des signaux d'alerte. La détresse psychique des jeunes est structurelle. Elle touche particulièrement les adolescents, mais aussi les jeunes confrontés à de multiples vulnérabilités, telles que la pauvreté, un parcours en aide à la jeunesse, une situation de handicap, un exil ou encore une discrimination liée à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre. Ces vulnérabilités ne s'additionnent pas simplement, elles se renforcent mutuellement.

La Trajectoire «Jeunesse» 2026-2030 place explicitement la santé mentale et le bien-être des jeunes parmi ses priorités. Elle souligne la nécessité d'outiller les acteurs de terrain pour une meilleure prise en compte des réalités psychologiques et émotionnelles des jeunes, ainsi que de promouvoir des actions concrètes pour renforcer le bien-être des jeunes dans toutes les politiques qui les concernent.

L'appel à sortir du travail en silo est constant, que ce soit par nos interpellations ou le travail en cours dans le cadre de la Déclaration de politique communautaire (DPC). Nous plaidons pour une meilleure coordination entre les réseaux de santé mentale, l'aide à la jeunesse, les acteurs du handicap, l'Office de la naissance et l'enfance (ONE), les centres PMS, et pour une coordination renforcée avec les entités fédérées compétentes. Sans cette coordination, les parcours de vie et les prises en charge sont complexifiés. Elles peuvent engendrer une rupture de parcours, une discontinuité de suivi ou encore un sentiment d'abandon ressenti par les jeunes et de leurs familles.

L'aide à la jeunesse illustre parfaitement cette problématique. Le rapport brosse le portrait d'un secteur en tension permanente: saturation des services, pénurie de personnel, *turn-over* élevé du personnel, judiciarisation croissante de situations relevant de l'aide volontaire... Au-delà des structures, votre rapport insiste sur un élément essentiel: le lien éducatif et relationnel entre les jeunes et les professionnels. J'interrogeais, hier encore, la ministre Lescrenier en commission et je la sais très attentive à ce sujet, car, quand ce lien se rompt, les conséquences sur la santé mentale des jeunes sont profondes et durables.

Pour Les Engagés, la question du lien n'est pas secondaire, elle est au cœur de notre conception du bien commun. Investir dans l'aide à la jeunesse, ce n'est pas uniquement offrir des places ou réformer des textes, c'est garantir des conditions de travail dignes pour les professionnels, assurer des transitions accompagnées, notamment à la majorité du jeune, et replacer l'intérêt supérieur de l'enfant au centre des décisions, même et surtout en période de pénurie.

Par le travail parlementaire, nous avons aussi formulé des propositions très concrètes, comme renforcer le service «Écoute-Enfants» – le numéro 103 – par un dispositif de tchat pour mieux coller à la réalité de l'utilisation des réseaux sociaux chez les jeunes, mieux faire connaître ce service auprès des jeunes, mener des campagnes d'information adaptées à leurs usages ou renforcer les équipes, si nécessaire. Je me réjouis que la ministre de l'Enfance ait pleinement pris ces enjeux à bras-le-corps. Une vaste campagne de promotion du service «Écoute-Enfants» vient d'être lancée, avec des outils de communication modernisés, l'amélioration du site et la création d'un module de tchat. Un budget de 90 000 euros y est consacré. Un travail est également mené pour renforcer les partenariats avec les écoles, les milieux d'école, les SAJ et le secteur associatif afin de toucher en priorité les enfants les plus vulnérables.

Enfin, une réflexion réglementaire est engagée pour davantage formaliser l'intersectorialité et consolider durablement le service. Votre rapport confirme l'importance de dispositifs accessibles, adaptés aux réalités des jeunes et capables de répondre rapidement à des situations de détresse.

Sur le thème du numérique, votre rapport adopte une approche que nous avons déjà défendue: ni diabolisation ni naïveté. Les risques sont réels, notamment en matière de cyberharcèlement, d'exposition à des contenus violents ou d'exploitation sexuelle. Les réponses doivent néanmoins être proportionnées, réalistes et efficaces.

Enfin, votre rapport élargit la réflexion aux questions environnementales et à l'écoanxiété des jeunes, sujet qui nous est également très cher. Les témoignages des jeunes montrent une inquiétude profonde, un sentiment parfois d'impuissance par rapport à l'avenir. Étant donné la situation géopolitique actuelle, nous comprenons que beaucoup de doutes puissent émerger face à l'avenir. Dans ce contexte, il est essentiel de reconnaître le droit des enfants à un environnement sain, d'intégrer leurs voix dans des décisions climatiques et de prendre au sérieux leur santé mentale ainsi que leur confiance dans les institutions.

Je vous remercie encore grandement pour votre travail au quotidien.

M. le président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur Laqdim, et toute votre équipe pour cet excellent rapport, très éclairant. Chez Les Engagés, nous avons toujours insisté, dans nos prises de parole comme dans notre ADN politique, sur la nécessité de donner la parole aux gens et, dans le cas qui nous occupe, aux jeunes, pas uniquement à l'école, mais aussi dans les organisations de jeunesse (OJ), dans les clubs sportifs, dans les lieux de vie quotidiens et dans le débat politique.

Le rapport du DGDE confirme une telle nécessité. La participation des enfants et des jeunes n'est pas un luxe: c'est un droit fondamental. Elle est d'ailleurs

inscrite dans la CIDE et, surtout, elle constitue un levier d'efficacité des politiques publiques.

La création du Conseil des jeunes du DGDE peut constituer une avancée importante. Nous soutiendrons toujours les initiatives visant à donner réellement la parole aux jeunes. Toutefois, pour quelles raisons n'avez-vous pas travaillé avec les acteurs du secteur de la jeunesse qui réalisent déjà un travail de représentation des enfants et des jeunes? Je pense notamment au Forum des Jeunes et à toutes les associations de jeunesse. Elles accompagnent, comme vous, les jeunes afin de les impliquer comme acteurs à part entière des décisions qui les concernent.

Nous insistons également sur la nécessité de former les professionnels et les encadrants dans tous les milieux de contact avec les jeunes: les enseignants, les éducateurs, les animateurs, les travailleurs sociaux, les professionnels de la santé. Votre rapport souligne que l'école peut être une source de stress intense pour les jeunes. Cela confirme que l'école est un lieu central de repérage et de prévention, mais qu'elle ne peut pas assumer seule une telle responsabilité. Nous ne pouvons pas tout faire peser sur elle. Il faut renforcer les équipes pluridisciplinaires, former à l'écoute et à la détection du mal-être, développer des espaces de parole. Tout cela est indispensable, mais ne sera réellement efficace que si l'école est intégrée dans un réseau global de relais, accessible et coordonné.

Enfin, la santé mentale des jeunes est intimement liée aux réseaux sociaux et aux contenus parfois humiliants ou dangereux, de cyberharcèlement, qui y circulent. Ils contribuent au mal-être des jeunes. Vous plaidez dans le rapport, de façon assez claire, pour une plus grande régulation, mais parallèlement à cela, j'entends aussi que vous n'êtes pas spécialement favorable à la limite d'âge pour accéder aux réseaux sociaux. Je pense savoir que vous avez été auditionné au Parlement fédéral, notamment dans le cadre des projets de loi concernant la suppression de l'anonymat en ligne et la régulation de l'âge. Je voudrais donc savoir ce que vous avez dit aux parlementaires fédéraux et comment les choses se sont passées. Ces auditions ont-elles fait évoluer votre positionnement?

Par ailleurs, si nous voulons agir en profondeur sur la santé mentale des enfants et des jeunes, nous devons aussi intervenir en amont du parcours de vie, dès la petite enfance, ainsi que dans tous les temps de vie en dehors de l'école. L'accès à un accueil de qualité pour les tout-petits constitue un facteur de prévention majeur; il soutient le développement affectif et social des enfants, renforce le lien avec les familles et permet un repérage précoce des fragilités. Or, les inégalités d'accès aux milieux d'accueil et la pression qui pèse sur les professionnels fragilisent cette mission essentielle. Ce sera, à mon sens, l'un des principaux points d'attention lors de nos auditions relatives au contrat de gestion de l'ONE, qui commenceront très bientôt. Je rappelle d'ailleurs la décision d'octroyer une subvention ponctuelle de 200 euros par place, ce qui va soulager le secteur en attendant les réformes qu'il mérite.

De la même manière, l'ATL ne peut être considéré comme une simple solution de garde. D'ailleurs, le fait de parler de «garderie» me rend folle; normalement, il faut parler d'accueil. L'ATL offre des espaces de socialisation, d'expression et de respiration indispensables à l'équilibre psychique des enfants et des adolescents. Garantir un ATL accessible, inclusif et de qualité, c'est aussi prévenir l'isolement, renforcer l'estime de soi et soutenir la santé mentale des enfants au quotidien. Investir dans ces temps de vie, c'est donc agir en prévention, en amont des difficultés, avec une vision globale et cohérente du bien-être des enfants. C'est bien cet objectif que vise la réforme en cours de l'ATL.

Si nous avons pris le temps, avec Mme Jacqmin, de rappeler tout ce cheminement politique, ce n'est pas pour distribuer des responsabilités *a posteriori*. C'est pour souligner que, désormais, notre responsabilité est double: d'une part, consolider ce qui peut l'être et, d'autre part, éviter de reproduire les mêmes erreurs. Les droits de l'enfant, en particulier la santé mentale des jeunes, exigent des politiques publiques cohérentes, transversales, inscrites dans la durée. Il ne faut pas des effets d'annonce ou des réponses isolées, mais un vrai engagement politique, clair, lisible et constant.

Ces réponses ne seront pas unilatérales, elles doivent s'inscrire à différents niveaux de pouvoir et dans l'implication des ministres, des institutions et de leurs administrations. Le travail lancé avec la Trajectoire «Jeunesse» 2026-2029 est un bon exemple. Il s'agit de prendre en compte les enfants et les jeunes dans toutes leurs dimensions, de s'appuyer sur l'expérience de terrain et d'être volontariste.

Pour Les Engagés, faire de la santé mentale des jeunes une priorité. Ce n'est ni céder à l'émotion ni chercher des solutions miracles; c'est agir avec nuance et pragmatisme et avec la conviction que le bien commun se construit d'abord en protégeant les plus jeunes pour garantir demain.

M. le président. – La parole est à Mme Revelo Paredes.

Mme Marisol Revelo Paredes (PTB). – Monsieur le Délégué général, je vous remercie, ainsi que toute votre équipe, pour le travail accompli. Votre rapport est difficile à lire, non par sa forme, mais surtout à cause des dysfonctionnements profonds de notre société qu'il relève et de leurs conséquences sur l'enfance. Ces réalités nous placent devant nos responsabilités et nous obligent tous à agir en mettant ces situations en lumière. Votre travail crée des conditions indispensables pour que des réponses concrètes et durables soient enfin apportées.

En ce qui concerne notamment le manque de prise en charge du harcèlement scolaire, le sous-financement de l'aide à la jeunesse, le manque de prise en charge des MENA, le manque de réaction face aux problèmes de santé mentale auxquels est confrontée la jeunesse et le manque d'investissements dans l'accueil de la petite enfance, vous montrez bien comment les politiques menées jusqu'à présent ne

permettent pas suffisamment de protéger nos enfants et notre jeunesse et de leur donner des perspectives.

Lorsque je lis le rapport, je ne peux pas dire que tout va bien. Ce qu'il en ressort, c'est une instruction: notre jeunesse a besoin d'un soutien. Vous le dites clairement: nos décideurs politiques, par leur inaction, voire parfois leur complicité face à la violation claire des droits de l'enfant, en Belgique et dans le monde, contribuent à ce mal. On pense aussi aux violences policières: on se souvient particulièrement du petit Fabien, renversé par une voiture de police lors d'une course-poursuite dans un parc.

Pourtant, la santé mentale des jeunes devrait devenir une priorité absolue pour tous les gouvernements. Les chiffres dans tous les rapports sont révoltants: plus d'un tiers de la jeunesse rencontre des difficultés psychologiques et plus de 16 % des jeunes ont un trouble psychique avéré. Il est très clair qu'on ne peut pas construire une société et un avenir en étouffant la jeunesse. Pourtant, malheureusement, c'est la réalité de ce gouvernement qui coupe dans chaque secteur de la Fédération Wallonie-Bruxelles: l'enseignement, l'aide à la jeunesse, l'enfance, le sport, etc.

Comme vous le dites bien dans votre rapport, pour venir en aide aux jeunes, il faut à la fois les valoriser et les considérer comme des acteurs à part entière et, en même temps, construire une stratégie et prendre des mesures concrètes.

Je ne m'attarderai pas sur la lettre adressée par le Conseil des jeunes que vous avez jointe à votre rapport. Comme souvent, les jeunes nous donnent spontanément une partie des solutions pour les aider à surmonter leur mal-être et à faire baisser la pression qui pèse sur leurs épaules.

Je citerai donc leurs dix espoirs pour le futur: être écouté sans jugement; avoir accès à une aide psychologique rapide et gratuite; moins de pression scolaire; des réseaux sociaux plus sûrs; des espaces pour s'exprimer; être respecté dans son identité; un entourage bienveillant; un vrai droit aux loisirs et à la culture; pouvoir participer aux décisions; ne jamais oublier l'espoir. Ces dix espoirs doivent inspirer des politiques concrètes. Votre rapport contient de nombreuses recommandations, mais, dans la grande majorité des cas, leur mise en œuvre requiert des moyens financiers et humains. Or, le gouvernement coupe dans les deux, alors que, dans ce secteur, on trouve majoritairement des femmes, souvent mal payées, qui tiennent ces services à bout de bras et sont épuisées. Il est clair que l'on ne peut pas défendre les droits des enfants en précarisant celles et ceux qui en prennent soin quotidiennement.

Concernant la santé mentale des jeunes, nous avons entendu des témoignages évoquant des mois d'attente pour obtenir une consultation psychologique. Disposez-vous d'indicateurs permettant de mesurer plus précisément ces délais d'attente en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Quant au secteur de l'aide à la jeunesse, il est dans une situation très préoccupante. Il y a quelques semaines encore, nous discutons dans notre Parlement d'un cas de violence institutionnelle grave à la suite duquel la tutrice d'une jeune fille a porté plainte contre l'État belge. Quand on parle avec des professionnels du secteur, on se rend compte que la violence institutionnelle est récurrente, car les places d'accueil manquent pour les enfants qui en ont besoin. Souvent, ceux-ci sont accueillis dans des lieux inadaptés à leurs besoins. Les travailleurs sont débordés et doivent gérer plusieurs dizaines de dossiers de plus que la norme établie, déjà très élevée.

Dans votre rapport, vous mentionnez un Plan quinquennal pour l'aide à la jeunesse, présenté par le gouvernement actuel. Selon vous, quels sont les points positifs et négatifs de ce plan? Contient-il des angles morts?

Concernant la petite enfance, vous dites clairement que ne pas investir massivement aujourd'hui, c'est creuser les inégalités de demain. Quel est votre regard sur les mesures économiques relatives à l'ONE contenues dans le budget de 2026 de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Enfin, vous estimez qu'il serait bien que le DGDE soit considéré comme un organe collatéral du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui permettrait de renforcer l'indépendance de l'institution et de clarifier votre statut. Pourquoi, selon vous, un tel changement est-il nécessaire et quelles seraient ses implications concrètes?

M. le président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Pour Ecolo, c'est très clair, les adultes doivent prendre soin des enfants, de tous les enfants: des enfants d'ici et des enfants d'ailleurs, quels que soient la réalité que vivent leurs parents, les parcours qu'ils suivent ou les difficultés qu'ils rencontrent. Les adultes doivent les protéger, les aider à grandir et s'émanciper, les écouter.

De ce fait, le monde politique a un rôle à jouer – pas seulement lui d'ailleurs. Nous sommes persuadés que, pour faire en sorte que chaque enfant ait les mêmes chances dans la vie, il faut travailler sur l'équité.

J'en viens aux quelques sujets, Monsieur Laqdim, qui méritent d'être investigués pour apporter des réponses propices dans le domaine des droits de l'enfant. Ces réponses doivent guider nos choix pour le futur.

D'abord, je voudrais aborder la place que la société veut donner aux enfants en son sein; c'est un sujet qui émerge davantage aujourd'hui, me semble-t-il. Je vois de plus en plus, particulièrement en France, que certains essaient d'avoir une société sans enfants, qu'ils tentent de les exclure de certains endroits. C'est le choix de chacun de partir en vacances comme il veut, mais je ne parle pas de cela en réalité. Je songe plutôt à des endroits comme les services publics, à la place des

enfants et des parents d'enfants dans l'espace public. Comment créer des structures adaptées pour les enfants et les bébés? Comment faire pour ne pas – comme en France, dans les trains – créer des espaces dont les enfants sont exclus? Finalement, cet exemple français ne montre-t-il pas que certains normalisent l'exclusion? Est-ce vers l'exclusion qu'on se dirige? N'invisibilise-t-on pas progressivement les enfants dans l'espace public?

Si c'est le cas, ce serait contraire à notre vision et à ce que l'on doit faire aujourd'hui dans notre société pour aider les enfants à grandir. Tout cela affecte en effet les enfants, mais aussi les familles, particulièrement celles et ceux qui ont le plus besoin d'être soutenus dans leur travail parental: les parents solos, les mères chargées encore plus aujourd'hui de leur progéniture, les ménages les plus précaires.

Il existe un risque de discrimination liée à l'âge. Vous recevez des signalements à cet égard. Or, la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination et la CIDE permettent une seule exception: c'est lorsque la restriction est objectivement justifiée dans l'intérêt supérieur de l'enfant, c'est-à-dire en termes de protection et de sécurité.

Ce n'est pas le cas de dispositifs, comme les espaces «*no kids allowed*» motivés par le confort ou le positionnement marketing. Comment analysez-vous la montée de ces pratiques? S'agit-il d'un phénomène marginal? Cette pratique relève-t-elle d'une discrimination émergente à caractère structurel? Disposez-vous de données à cet égard concernant les signalements attestant d'une augmentation de ces exclusions? Le cadre juridique actuel est-il suffisant? Une clarification politique et juridique serait-elle nécessaire afin de permettre aux enfants de conserver la place qu'ils méritent dans notre société?

Je souhaiterais également vous interroger sur le rôle de l'école censée donner les mêmes chances à tous les enfants. En dix-huit mois, le gouvernement a opéré des choix. Nous assistons à un recul en matière de gratuité, ou en tout cas en matière d'automatisme des dispositifs de gratuité pour l'ensemble des enfants. Nous assistons également à l'exclusion de certains élèves de l'enseignement qualifiant, qui ont été renvoyés vers l'enseignement pour adultes. Par ailleurs, le nombre d'exclusions d'élèves par les écoles est en augmentation depuis dix ans. Je ne veux pas dire que tout est facile pour les écoles, mais le décrochage scolaire est la source de différents maux et de multiples difficultés.

Les reculs relatifs à la gratuité scolaire constituent-ils une atteinte aux droits de l'enfant? Faudrait-il retravailler ces questions?

Que faire des jeunes une fois qu'ils sont exclus? N'aurions-nous pas plus intérêt, en tant que responsables politiques, à développer des dispositifs qui préviennent l'exclusion, celle-ci pouvant mener à toutes sortes de difficultés, notamment de santé mentale ou parfois de délinquance? Comment favoriser l'accrochage

scolaire pour éviter que ces jeunes ne basculent dans un cercle vicieux de difficultés ou de souffrance psychique au quotidien?

Par ailleurs, le fait de renforcer le redoublement et d'élever le niveau des examens – et donc faire vivre des échecs à des enfants – est-il vraiment la bonne solution pour leur permettre de grandir de la manière la plus émancipée possible?

Quelles sont vos recommandations pour renforcer la relation de confiance entre les parents, les enfants et les enseignantes et enseignants? Certains estiment que signer un nouveau contrat en papier réglerait le problème. Le groupe Ecolo considère qu'il faut surtout renforcer les liens entre ces trois parties, ces trois éléments du triangle, notamment en donnant davantage la parole aux jeunes. Nous aimerions vous entendre à ce sujet afin de mener une politique utile.

Les questions que je souhaitais poser sur l'inclusion ont déjà été posées: quel regard portez-vous sur les pôles territoriaux? Comment améliorer la situation? Comment assurer une meilleure inclusion de tous les enfants dans notre enseignement?

Je souhaite aborder quelque peu le sujet de l'aide à la jeunesse. Ce sujet a déjà été traité de nombreuses fois lors de la présentation du rapport et en commission. Dans votre rapport, vous écrivez que la réalité est extrêmement dure pour les enfants et les jeunes: les services sont saturés, les équipes dans les institutions sont à bout et nous ne savons plus où accueillir les enfants en crise. Nous sommes face à une chaîne institutionnelle qui se fissure, faute d'un pilotage réel.

En conséquence, des enfants sont ballottés de droite à gauche et ne sont pas encadrés comme il devrait l'être. Cela mène à des parcours chaotiques et, même dans une situation d'urgence, il n'y a parfois aucune réponse. Pour les directeurs des services, les éducateurs et les familles, le système n'est plus seulement sous tension, il décroche!

Si nous partons de l'intérêt premier des enfants, il y a quelque chose à faire. Il ne suffit pas de dire qu'il faut plus d'argent, vous êtes bien placé pour nous dire ce que nous devrions faire, particulièrement pour les droits, le développement et le bien-être des enfants.

J'ai bien lu votre rapport et vos nombreuses recommandations sur divers sujets. Je voulais cependant en mettre une en exergue. Vous parlez notamment d'une gouvernance plus intégrée de l'aide à la jeunesse. À cet égard, les mécanismes de coordination vous semblent-ils réalistes à court terme? Quelle serait la structure idéale?

Vous soulignez par ailleurs l'urgence de renforcer les services de crise et de proximité. Avez-vous chiffré les moyens nécessaires pour y arriver? Les équipes qui traitent cette problématique sont-elles des partenaires utiles? Selon vous, les pratiques d'admission en urgence sont parfois inadaptées, voire traumatisantes.

Quelles sont vos recommandations pour garantir que plus aucun enfant ne passe une nuit en institution policière, dans un hôpital, dans une IPPJ ou dans la rue? C'est une violence supplémentaire, en particulier si les parents sont en situation de précarité. Ce n'est pas forcément une question de migration, mais de précarité avant tout.

Il faudrait également voir comment institutionnaliser la participation des jeunes.

Le dernier sujet que j'évoquerai est la dégradation de la santé mentale des jeunes. Ce point préoccupe particulièrement Ecolo. Nous sommes particulièrement attentifs au fait que la santé mentale des jeunes ne cesse de se dégrader, qu'il s'agisse des plus petits, des adolescents ou des jeunes adultes. De nombreuses raisons permettent de l'expliquer. C'est un phénomène multifactoriel, qui concerne aussi bien les angoisses du quotidien et les angoisses liées au futur que les inquiétudes liées au climat et à la vie professionnelle, en passant par des problèmes relationnels, de harcèlement ou encore de cyberharcèlement.

Il est nécessaire de ne pas aborder cette dégradation de la santé mentale des jeunes comme un problème parmi d'autres, mais comme une véritable crise de société. Il s'agit d'une véritable alarme qui doit nous amener à tous nous mobiliser.

Vous pointez un angle mort dans votre rapport, à savoir l'absence de lieux de parole et de décompression accessibles. Pourriez-vous expliquer ce qu'il serait possible de faire dans ce domaine?

En commission, nous avons entendu des jeunes dire qu'ils n'avaient nulle part où parler, que l'aide arrivait trop tard ou que leur souffrance était vue comme un problème de comportement. Quelles sont les actions les plus urgentes à mener pour aider les enfants et les adolescents en souffrance, ainsi que leurs familles et tous les adultes qui les entourent et les aident à grandir?

Les enseignants sont quotidiennement témoins de la dégradation de la santé mentale des jeunes. Ils représentent des personnes de confiance vers qui les enfants se tournent. Certains enfants vivent des choses très compliquées. Certains sont même des aidants proches.

Beaucoup d'autres éléments se retrouvent dans votre rapport, mais je vais m'arrêter là. Vous entendre sur les éléments cités sera déjà un bon début.

M. le président. – C'est en effet une mission impossible que nous vous assignons, Monsieur Laqdim, mais je suis sûr que vous allez vous en acquitter haut la main. Avant de vous donner la parole, je propose à la ministre de s'exprimer si elle le souhaite.

La parole est à Mme Lescrenier, ministre.

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Monsieur le Délégué général, je vous remercie pour la présentation de ce rapport annuel intitulé «*Des maux aux mots*» et pour la qualité du travail qui a été mené par vous et vos équipes. Je remercie aussi tous les députés ici présents pour l'intérêt porté à ce rapport. Je salue bien évidemment la participation des jeunes auxquels vous avez fait appel. J'insiste aussi sur l'importance du Forum des Jeunes vis-à-vis de cette dynamique participative.

Le titre de votre rapport est fort, à la fois poétique et surtout profondément politique. Il dit quelque chose d'essentiel: derrière les chiffres, les dispositifs et les politiques publiques, il y a des vécus, des souffrances – parfois silencieuses –, mais aussi des paroles qui cherchent à émerger. Donner des mots aux maux des enfants et des jeunes, c'est déjà reconnaître leur existence, leur légitimité et surtout notre responsabilité collective. Votre rapport met en évidence une réalité que nous partageons pleinement: nos politiques publiques, aussi nécessaires soient-elles, ne rencontrent pas toujours la complexité des parcours de vie des enfants et des jeunes. Trop souvent, nos réponses sont encore structurées autour de cadres institutionnels, de compétences et de dispositifs, alors que les difficultés vécues par les jeunes sont sans frontière.

C'est précisément pour cette raison que, dans l'exercice de mes compétences en matière de droits de l'enfant, d'enfance, de jeunesse ou encore d'aide à la jeunesse, j'ai souhaité inscrire mon action politique dans une logique de transversalité, de prévention – je sais à quel point vous êtes attentif à ce sujet – et de prise en considération globale des parcours. Les enfants et les jeunes ne sont ni la somme de leurs difficultés ni des cases dans lesquelles il s'agirait de les faire entrer. Ils sont avant tout des sujets de droits, des sujets porteurs de potentialités, parfois fragilisés, mais toujours dignes d'écoute et de considération.

Dès l'ouverture de votre rapport, vous insistez sur l'importance de la participation des enfants et des jeunes. Je souligne combien cette priorité rejoint mes intentions dans le cadre de la Trajectoire «Jeunesse» 2026-2030. En effet, pour chaque action engagée, nous veillons à ce que les jeunes eux-mêmes, ainsi que les associations les plus proches du terrain, puissent être associés, consultés et entendus. Nous voulons faire en sorte que les politiques publiques que nous construisons répondent réellement à leurs besoins, mais aussi à leurs réalités. La participation n'est pas envisagée comme un principe abstrait, mais comme une méthode de travail à part entière fondée sur la co-construction, l'écoute et le dialogue.

Je souhaite également souligner l'importance que vous accordez, dans votre rapport, à la santé mentale des jeunes. Celle-ci représente un défi majeur, pleinement reconnu par le gouvernement, en termes de santé publique et de cohésion sociale. Les constats posés rejoignent largement ceux établis dans le cadre de la

Trajectoire «Jeunesse». Une telle convergence est essentielle: elle renforce la cohérence de l'action publique et elle crédibilise les choix opérés dans les domaines de la prévention et de l'accompagnement. Nous avons d'ailleurs déjà souligné l'apport essentiel du service «Écoute-Enfants». Il est important de capitaliser sur l'existant, de soutenir et de valoriser les outils en place.

Face à de tels constats, nous avons fait le choix de mobiliser plusieurs leviers complémentaires – notamment dans les champs de l'enseignement, de la jeunesse et du numérique –, en reconnaissant le rôle central du secteur de la jeunesse dans la prévention, la participation et le bien-être des enfants et des jeunes. Nous encourageons également la recherche sur l'impact des médias sociaux sur la santé mentale, afin d'objectiver le phénomène et d'adapter nos politiques publiques en conséquence.

Aujourd'hui, nous percevons clairement les difficultés existantes pour concilier dynamique d'accompagnement, question de l'âge minimal légal et nécessité d'un encadrement que nous devons apporter. À titre personnel, je vous rejoins pleinement sur ce positionnement, en particulier vis-à-vis de l'importance d'un accompagnement des jeunes dans l'utilisation des outils numériques.

Cette orientation se traduit concrètement par le renforcement d'une logique intersectorielle, notamment à travers le protocole d'accord adopté en 2024 relatif aux enfants et aux jeunes à la croisée des secteurs, ainsi qu'à travers l'accord de coopération interadministrations, conclu en 2025. Le déploiement de plateformes intersectorielles sur le terrain et les initiatives portées localement illustrent la volonté partagée de soutenir concrètement les acteurs de première ligne dans les lieux de vie des enfants et des jeunes.

En ce qui concerne l'aide à la jeunesse, vous soulignez des tensions qui sont bien réelles et que je ne nie absolument pas, notamment la saturation de certains services et dispositifs d'hébergement, la complexité croissante des prises en charge et la pression qui pèse sur les professionnels. Face à ces constats, notamment grâce aux nouveaux moyens que nous avons dégagés, nous avons renforcé le travail avec les familles, amélioré l'encadrement psychosocial et développé de nouvelles formes de prise en charge, tant résidentielles qu'ambulatoires. Les difficultés rencontrées ne traduisent pas du tout un désengagement politique, mais bien un impact cumulé de crises sociales, économiques et psychiques qui affectent profondément le parcours des enfants, mais aussi celui de leur famille. Nous savons que le jeune doit toujours être considéré dans cette approche globale liée à sa famille.

Vous avez aussi insisté sur l'attention particulière que nous devons porter aux prises en charge spécifiques pour les jeunes à la croisée des secteurs. C'est un défi majeur qui va aussi trouver sa place dans le cadre du Plan quinquennal d'aide à la jeunesse.

Ce plan se veut évolutif, construit en dialogue avec le secteur. Il vise surtout à renforcer la cohérence, la lisibilité et la continuité des outils en matière d'aide à la jeunesse. Il place résolument les besoins des enfants au centre des prises en charge, notamment par le développement de référentiels de qualité. Il prévoit également des réponses adaptées pour les adolescents qui présentent des troubles de comportement, notamment grâce au projet pilote d'accueil de bas seuil. Cette ambition se traduit aussi par le renforcement des équipes. Nous savons à quel point leur travail est essentiel, qu'avoir un visage repère pour ces enfants en détresse est un élément important, avec le recrutement de 70 équivalents temps plein (ETP) et le renforcement de la norme psychosociale dans les services résidentiels généraux (SRG).

Nous avons aussi porté une attention particulière à la continuité de l'accompagnement lors du passage à l'âge adulte, notamment par le soutien des initiatives des services d'aide en milieu ouvert (AMO) qui accompagnent les jeunes dans cette mise en autonomie.

Chaque axe y a bien sa place, tant la prévention que les jeunes en danger, mais aussi les jeunes en conflit avec la loi.

Votre rapport nous rappelle à juste titre un principe fondamental: la privation de liberté d'un enfant doit être exceptionnelle. Toutefois, je rappelle que les décisions de placement relèvent de la politique criminelle des parquets et des décisions judiciaires tandis que le secteur de l'aide à la jeunesse intervient, quant à lui, dans l'exécution et la mise en œuvre de cette décision avec cette approche éducative et protectrice. Il ne s'agit pas d'une détention au sens pénal, mais bien d'un placement en IPPJ, dans laquelle les jeunes bénéficient d'un encadrement soutenu et individualisé ainsi que d'un travail centré sur leurs besoins, mais aussi sur la valorisation de leurs ressources et de leurs capacités.

Conscient des enjeux, notamment en matière d'impact psychologique, nous avons fait le choix d'objectiver les pratiques, notamment par l'initiation prochaine d'une recherche spécifique sur l'impact des placements en IPPJ en régime fermé. Parallèlement, nous allons renforcer les alternatives éducatives à l'enfermement avec le développement des équipes mobiles d'accompagnement (EMA) et la mise en valeur des services d'actions restauratrices et éducatives (SARE). Ces orientations s'inscrivent pleinement dans la logique de la DPC qui accorde une attention particulière à la formation et à la scolarisation des jeunes placés en IPPJ, tout en poursuivant cette réflexion sur le modèle équilibré qui doit comprendre l'approche protectionnelle et de responsabilisation du mineur.

Je dirai quelques mots, à présent, sur l'IPPJ de Saint-Hubert. Je suis en effet très attentive à la situation. Je souligne la qualité des équipes qui y sont pleinement engagées face aux défis à relever dans cette IPPJ. Je me suis d'ailleurs rendue sur place. La situation y est actuellement sous contrôle, même si nous devons rester attentifs à son évolution. Je peux également vous dire que les recrutements

sont en cours pour la fonction de manager de crise, qui va compléter l'équipe et endosser le leadership face à tous les défis à relever. Ils ont d'ailleurs lieu cette semaine.

Un autre élément majeur qui a été souligné est la présence de certains jeunes en IPPJ, alors qu'ils ne devraient pas y avoir leur place, au regard de leurs problèmes psychiques.

Personnellement, dans toute cette problématique, je voudrais également souligner que l'absence de rapports médicaux circonstanciés pose parfois question, car cela nous empêche d'appliquer ce fameux article auquel vous avez fait référence.

Vous portez votre attention au secteur de la petite enfance et à l'ATL. Ces deux questions essentielles pour les enfants et les familles s'inscrivent pleinement dans mes priorités politiques. Garantir l'accueil des enfants dès les premières années permet de lutter, à la racine, contre les inégalités sociales et favorise le développement des enfants. Ces facteurs consolident notre motivation et notre objectif de renforcer l'offre de places d'accueil et d'améliorer constamment la qualité de l'encadrement, en portant une attention particulière aux familles les plus vulnérables.

Vous évoquez brièvement le processus de réforme structurée de l'ATL. Les travaux sont en cours et sont planifiés jusqu'en 2027. Cela ne doit pas nous empêcher de répondre urgemment aux problèmes du secteur. C'est d'ailleurs dans ce contexte que nous avons lancé un appel à projets pour financer l'engagement de coordinateurs, d'accueillants et d'accueillantes et la formation des équipes. Je le souhaite ardemment et je ne doute pas que l'ATL occupera une place majeure dans le futur contrat de gestion de l'ONE.

En conclusion, nous souhaitons résolument inscrire nos actions dans le cadre des engagements européens et internationaux en intégrant la CIDE au cœur de nos politiques. La Fédération Wallonie-Bruxelles assume pleinement ses responsabilités à cet égard. Je réaffirme notre conviction profonde: l'enfant et le jeune doivent figurer au centre de l'action publique. Il ne s'agit pas d'un slogan, mais bien d'une exigence qui occupe toutes nos actions quotidiennes.

M. le président. – La parole est à M. Laqdim.

M. Solayman Laqdim. – Je ferai de mon mieux pour répondre aux quelque septante questions qui m'ont été posées. Je vais tenter d'être le plus concis et le plus complet possible et je vous prie de m'excuser, Mesdames et Messieurs les Députés, si j'oublie l'une ou l'autre question.

Je vous fais part au préalable d'un mécanisme intéressant, le *Child Rights Impact Assessment*. Il permet, avant la mise en œuvre d'une législation, d'en mesurer les effets positifs et négatifs sur les enfants – une sorte de réflexe «droits de l'enfant». La Fédération Wallonie-Bruxelles ne l'utilise pas aujourd'hui, contrairement à la

Région flamande, par le biais du dispositif *JoKER*, ou d'autres États européens. Il serait intéressant d'utiliser cet outil dès la conception d'un décret afin d'éviter d'avoir à le corriger par la suite. Il est en effet difficile de corriger un décret une fois adopté et plus efficace d'en prévoir une série d'effets à l'avance.

La première question qui m'a été posée porte sur la stratégie numérique et sur la neutralité. Les droits de l'enfant ne sont pas neutres. Le texte de référence qui sert de boussole à mon institution est la CIDE, qui nous guide dans nos actions. Nous veillons à rester indépendants, rigoureux et impartiaux dans les actions que nous menons.

Deux positions sont possibles. Soit on considère qu'il ne faut aller nulle part et on rompt le dialogue avec, finalement, ceux qui ont la légitimité des urnes pour prendre des décisions, c'est-à-dire vous, Mesdames et Messieurs les Députés. Soit, qu'on aime ou pas le pouvoir politique, on décide d'échanger avec lui pour que des changements sur les plans institutionnel et réglementaire concernant l'environnement de vie des jeunes puissent être opérés. J'ai choisi cette dernière option, c'est-à-dire celle de me positionner par rapport à la CIDE et d'ouvrir un dialogue avec toutes les familles politiques. Je me rends donc dans les différents partis pour sensibiliser au mieux leurs membres à la question des droits de l'enfant.

Concernant les mineurs non accompagnés et le triple test, il faut savoir que ce dernier a une marge d'erreur assez importante. Un écart type d'environ deux ans existe, soit à la hausse, soit à la baisse. En Belgique, cette mesure n'est pas exceptionnelle, mais quasiment systématique. Historiquement, ce triple test est une méthode scientifique qui date des années 1930 et qui a été élaborée à partir d'une population de type caucasien. Or, il existe, morphologiquement et culturellement, de nombreuses différences selon les peuples. Cette méthode n'est donc pas si fiable.

Dans le Pacte européen sur la migration et l'asile qui sera mis en œuvre en juin 2026, il est préconisé de d'abord faire appel à une équipe pluridisciplinaire, qui se positionnera par rapport à la minorité ou à la majorité présumée et, en cas de doute, procédera à un test médical, mais pas nécessairement à un triple test. On relève d'ailleurs une incohérence à ce sujet: aujourd'hui, c'est le service des tutelles qui s'occupe de déterminer la minorité d'un jeune. Pour des raisons d'indépendance, ce service dépend du ministère de la Justice. Or, le gouvernement fédéral souhaite refusionner les services et créer un grand SPF au sein duquel serait rapatrié le service des tutelles. Les questions sur la détermination de l'âge se poseront donc, étant donné que, pour une certaine catégorie de jeunes, ce test est réalisé par le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) et non plus par le service des tutelles. Par ailleurs, lorsque le parquet doit déterminer dans l'urgence la minorité d'un jeune, il réalise un simple test. Ce sont donc deux méthodes différentes qui sont utilisées par une même autorité, le ministère de la Justice, ce qui pose question par rapport au triple test osseux.

J'ai eu l'occasion de visiter un centre à Neder-over-Heembeek, où j'ai rencontré deux jeunes, un frère et une sœur, qui avaient objectivement l'air d'avoir 13 ans. Toutefois, ces jeunes étaient considérés comme majeurs. On constate donc peut-être des fraudes de la part de personnes qui se déclarent mineures, mais également beaucoup d'abus et d'exclusions dans l'autre sens, qu'il faut aussi pouvoir dénoncer.

Par rapport à l'accueil familial, vous avez raison: il s'agit d'une priorité du décret «Code». Le recours à une famille d'accueil doit d'ailleurs être le premier réflexe lorsqu'une autorité mandante doit se positionner. Aujourd'hui, nous savons que le système des familles d'accueil est saturé, alors même que ces prises en charge sont bien moins coûteuses que d'autres. Beaucoup d'enfants ont en outre besoin d'une relation exclusive; or, le modèle de la famille d'accueil permet justement une prise en charge exclusive, là où le milieu institutionnel s'avère parfois complexe pour certains jeunes.

Alors, comment améliorer la situation? C'est un véritable sujet. À Bruxelles, nous n'exploitons pas assez le réservoir de familles d'accueil potentiel, soit parce que les services d'accompagnement en accueil familial (SAAF) ne peuvent organiser qu'un certain nombre d'accompagnements, soit parce que certains services – heureusement pas majoritaires – se montrent trop restrictifs dans l'acceptation de nouvelles familles. Il faudrait donc peut-être revoir un peu notre communication et nos critères et, surtout, donner les moyens à ces services d'élargir le nombre de familles d'accueil potentielles.

Je n'ai pas encore eu la chance de rencontrer en personne le procureur du Roi de Bruxelles, bien que nous ayons déjà échangé par courrier sur plusieurs dossiers. En revanche, j'ai rencontré le procureur général. Cela a peut-être prêté à confusion.

En ce qui concerne les IPPJ, le discours dominant des magistrats souligne qu'il y a un manque de places et que la délinquance est en train d'exploser. Dans les parquets généraux, les analystes statisticiens enregistrent les entrées au niveau des parquets et des tribunaux. Les chiffres ne concernent donc pas la délinquance qui existe, mais la délinquance qui est enregistrée – cette nuance mérite d'être soulignée. Les chiffres observés ces vingt dernières années sont relativement stables. L'augmentation qui est mise en avant est donc plutôt de l'ordre du ressenti. En effet, les propos des magistrats pointent surtout une augmentation de la gravité de la délinquance. Ils citent le narcotrafic.

Lorsque j'ai démarré ma carrière en 2002, 82 prises en charge étaient assurées en IPPJ et il n'existait pas d'équipes mobiles et de SARE. Aujourd'hui, avec 245 places, la capacité d'accueil a triplé en IPPJ, bien que les chiffres enregistrés n'aient pas augmenté. Le nombre d'équipes mobiles a aussi augmenté et les SARE sont disponibles. Toutefois, leur taux d'occupation est de 60 % environ et, dans un contexte de pénurie, il est très interpellant de constater que ces services,

qui prennent en charge la victime – ce qui est rare dans une procédure –, qui tiennent compte du point de vue de l’auteur et qui pensent l’aspect réparateur pour la communauté, sont sous-utilisés, alors qu’ils donnent de bons résultats.

Il est possible d’augmenter la capacité de prise en charge en IPPJ. Mais il faut savoir qu’une place en IPPJ représente un coût d’environ 600 euros par jour et par jeune pour la collectivité. Dans un contexte de pénurie budgétaire, je ne suis pas certain que cela soit le bon choix. Au-delà de cela, on va remplir ces places immédiatement et on aura le même problème de saturation d’ici cinq ans, car on n’agit pas sur les déterminants sociaux. En fait, vous retrouvez en IPPJ ce que l’exclusion fait de plus beau. Si vous avez une fuite d’eau, il faut couper l’eau et réparer la fuite. Si, au lieu de couper l’eau, vous mettez une bassine et, lorsqu’elle déborde, vous mettez un plus grand récipient, vous ne faites que retarder le problème, car le récipient, aussi grand soit-il, finit toujours par déborder.

En conclusion, je ne suis absolument pas, à titre personnel, favorable à une augmentation de la capacité d’accueil en IPPJ, car cela ne résoudra absolument rien. Cependant, il faut agir sur les profils qui sont accueillis en IPPJ. La ministre a parlé, en réponse à une question du groupe PS, des profils qui étaient accueillis en IPPJ. J’ai également parlé de la jeune fille de 14 ans tout à l’heure. Les profils de ce type représentent environ 4 à 5 % du public en IPPJ. Aujourd’hui, 4 à 5 % du public en IPPJ est placé là pour des raisons médicales; 7 à 8 % sont des mineurs non accompagnés qui ont commis des infractions parce qu’ils sont dans l’errance et qu’ils ne font pas l’objet d’une prise en charge. Ces deux profils représentent déjà un pourcentage important. Or, ils ont la particularité de rester longtemps en IPPJ. En effet, les jeunes placés pour troubles psychiatriques, à défaut de possibilité de prise en charge à l’extérieur, y restent longtemps, tout comme les mineurs non accompagnés pour qui, du fait qu’ils n’ont pas de famille, il est difficile de construire un projet à la sortie.

Ces jeunes engorgent le système, ce qui fait que cela devient très compliqué pour les magistrats. Je ne fais pas le procès de ces derniers, car, lorsqu’ils sont en audience ou au tribunal et qu’ils se retrouvent face à des jeunes qui ont commis des faits particulièrement graves pour la sécurité publique, ils auront le réflexe d’aller vers la réponse répressive. Or, c’est une réponse beaucoup plus globale qu’il faudrait apporter.

Par rapport à l’IPPJ de Saint-Hubert, nous sommes au courant de ce qu’il s’y passe, parce que j’ai la grande chance d’avoir organisé, et aussi de présider, la CdS. Cette commission est composée de commissaires qui ont une expertise incroyable, qui sont reconnus et qui font preuve d’impartialité. Nous avons fait des visites tous les mois dans les différentes IPPJ. La plupart des IPPJ effectuent un travail exceptionnel. Je vous remercie d’ailleurs d’avoir souligné dans vos interventions l’engagement des équipes qui les font vivre. Je tiens à ce modèle protectionnel que l’on nous envie à l’international.

Aujourd'hui, la tentation est d'aller vers une approche plus sanctionnelle qui ne résoudra rien. En France, la majorité pénale est fixée à 13 ans et des jeunes sont enfermés en centre fermé ou en prison dans des ailes spécifiques pour mineurs. D'ailleurs, la France va maintenant mettre fin aux centres fermés pour mettre les enfants en prison. Croyez-moi que, vu l'état des prisons et des banlieues en France, nous n'avons rien à envier à ce modèle-là. Le modèle protectionnel est un très beau modèle et les travailleurs font ce qu'ils peuvent.

L'IPPJ de Saint-Hubert est un bâtiment qui a été pensé pour des détenus majeurs. Il s'agit en réalité d'un bâtiment carcéral. Au dernier moment, il a été converti en IPPJ, lorsque la compétence relative aux mineurs délinquants a été communautarisée. Le centre de détention pour mineurs d'Everberg, l'ancien centre fermé, est passé du côté flamand. Il restait donc Saint-Hubert, qui n'a pas été pensé pour accueillir des enfants. Cela a un impact sur les maltraitances qui sont observées dans cette IPPJ.

Par ailleurs, le projet pédagogique de Saint-Hubert relève normalement du service d'évaluation et d'orientation (SEVOR). Les jeunes sont censés rester 30 jours dans l'établissement. À chacune de mes visites, dans les différentes sections où je suis allé, aucun jeune n'est resté 30 jours. Le séjour de chaque jeune a été prolongé à plusieurs reprises, ce qui crée des tensions. En effet, le projet pédagogique n'a pas été pensé pour agir sur le long terme, mais pour faire une évaluation. Nous constatons donc qu'il existe des contraintes spatiales et également des contraintes liées au projet pédagogique.

Nous avons lancé l'alerte à plusieurs reprises. Tout ce que nous demandons, c'est que les IPPJ respectent le projet éducatif qui leur est propre. Aujourd'hui, beaucoup de travailleurs au sein de l'IPPJ de Saint-Hubert font un excellent travail.

On m'a demandé s'il y a trop peu de personnel. L'IPPJ de Saint-Hubert est celle où il y a le plus de personnel. La norme d'encadrement y est supérieure aux autres IPPJ. Ce n'est pas un problème de personnel, mais de conflits entre des surveillants, des éducateurs et des directions. Il y a eu un *turn-over* très important des directions. On n'arrive donc pas à stabiliser cette équipe.

Comme je l'ai écrit dans le rapport, des personnes, peu nombreuses, ont commis des comportements *a minima* complètement inappropriés qui ne sont pas en adéquation avec les valeurs défendues par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si les faits sont avérés, ils constituent des infractions pénales. On ne peut pas accepter que des violences soient commises à l'égard d'enfants qui ont été placés, peu importe les motifs pour lesquels ils l'ont été. Les violences que j'ai décrites dans le rapport concernent des enfants qui se font tabasser à l'abri des caméras. Il y a aussi des mises à l'isolement abusives sans prévenir le magistrat – normalement, c'est 24 heures et, par la suite, vous devez prévenir le magistrat si vous voulez prolonger jusqu'à 72 heures. Certains enfants sont restés 8 à 9 jours en isolement pour des motifs complètement futiles. Il y a eu des abus. Je me réjouis dès lors

que le plan d'action ait été mis en œuvre et qu'un manager de crise ait été recruté, car c'était grandement nécessaire.

Les soucis observés à l'IPPJ de Saint-Hubert existent depuis sa création. Ils ne viennent pas d'apparaître et la ministre hérite d'une situation qui préexistait à son entrée en fonction.

Le plan d'action mené par la ministre agit positivement sur plusieurs axes. L'un d'entre eux est toutefois manquant: celui de la participation des enfants. Avec du personnel de mon institution, on a proposé à la ministre d'organiser des animations afin d'aller récolter la parole de ces jeunes dans chaque section. Le but est d'alimenter le plan d'action grâce à ces derniers. Ce point de vue est important, mais, pour l'instant, il n'apparaît pas. Ils ont pourtant beaucoup de choses à dire.

En tant que délégué général – ce n'est pas le président de la CdS qui vous parle – , je vais aussi mettre sur pied un groupe de travail destiné à créer, à l'attention des équipes mobilisées, un module de formation spécifique consacré aux droits de l'enfant et susceptible d'être opérationnalisé. L'idée est d'accompagner ces équipes et de faire en sorte qu'elles aient les meilleurs réflexes possibles. Aujourd'hui, les formations sont trop généralistes et trop théoriques. Il faut un module qui puisse être pleinement «opérationnalisable». Ce sont là les deux engagements de mon institution.

Concernant le harcèlement, les enseignants ne sont pas suffisamment formés, de leur aveu même. Ils manquent de temps et de relais à l'extérieur. À la fin de l'année 2024, une pièce de théâtre, intitulée «Kevin», jouée par deux anciens professeurs, mettait en lumière les incohérences de notre système scolaire. Nous l'avons diffusée auprès de 500 jeunes en région liégeoise, avec un maillage institutionnel fort associant plusieurs AMO. Ces derniers se sont ensuite coordonnés pour récolter des paroles de jeunes et pour formuler des recommandations. Nous vous avons d'ailleurs transmis le webzine «Prends-en d'la graine», qui porte sur ces questions et notamment celle du harcèlement.

Aujourd'hui, des avancées existent: une procédure de signalement inscrite dans un décret, l'instauration de l'Observatoire du climat scolaire, des initiatives comme l'opération «HOPE» menée avec la RTBF, à laquelle 400 écoles ont participé en développant des projets locaux intéressants et partagés.

Nous sommes toutefois au milieu du gué. Et une fois au milieu du gué, il faut aller jusqu'à l'autre rive. Soit on rétropédale, soit on va jusqu'au bout. Je reconnais les efforts de prévention qui ont été réalisés. Il y a énormément de belles choses qui se font sur le terrain. Toutefois, l'école doit être plus ouverte vers l'extérieur, mais cela suppose que nous puissions lui offrir des réponses accessibles.

L'éducation aux droits de l'enfant est importante. Elle existe déjà de manière éparpillée. Pourquoi dès lors adopter un décret relatif à cette éducation?

Justement à cause de ce côté non obligatoire. C'est pour cela qu'avec la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE), nous proposons qu'un décret soit adopté pour établir une vraie culture des droits de l'enfant qui soit enseignée dès le plus jeune âge. Si nous voulons que ces droits soient effectifs, il faut qu'ils soient connus des adultes et des professionnels, mais aussi des enfants. Il existe des initiatives et des références; la plupart des décrets font référence à la CIDE, entre autres, mais nous pouvons aller un pas plus loin. Nous avons été entendus par la commission de l'Enfance. Je me permets dès lors de faire un petit appel du pied à la commission de l'Éducation. N'hésitez pas à nous y inviter; nous avons plein de choses à dire à ce propos. Nous viendrons vous expliquer, avec les représentants de la CODE, qui inclut toute une série d'ONG, dont l'UNICEF, pourquoi il faut aller dans cette direction.

Une question a été posée sur le redoublement. En observant de l'extérieur les tendances de notre système scolaire, on se dit qu'il a besoin d'être réformé. Je prends l'exemple de l'évolution du décrochage scolaire. Avant la Covid-19, 30 000 enfants étaient en situation de décrochage scolaire. Après la Covid-19, ce chiffre est passé à 50 000. Il y a trois ans, lors de ma prise de fonction, il était de 80 000 et nous avons aujourd'hui dépassé la barre des 100 000 enfants en décrochage scolaire. Cela signifie qu'environ 13 % des jeunes ne trouvent pas de sens à l'école. C'est ce dernier constat qui pose question. Pourquoi ces enfants ne trouvent-ils pas de sens à l'école?

Concernant le redoublement, j'ai la chance d'appartenir à un réseau du Conseil de l'Europe qui me permet de rencontrer mes homologues européens et de prendre connaissance de ce qu'il se passe ailleurs. À ce propos, si vous avez besoin de croiser des données ou de faire un *benchmarking* sur une question particulière, n'hésitez pas à solliciter mon institution. Je pourrai interroger mes homologues européens pour qu'ils me livrent leurs chiffres.

Certains pays européens ont un taux de redoublement autour de 20 ou 25 %, comme la France, alors que d'autres sont autour de 3 ou 4 % et d'autres encore autour de 1 %. Pourquoi, en Fédération Wallonie-Bruxelles, 50 % de nos jeunes ont redoublé au moins une fois à la fin de leur parcours scolaire?

Statistiquement, le redoublement est devenu un fait tout à fait normal en Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour la majorité des élèves, il est devenu normal de doubler. Or, le redoublement a peu d'impact sur la réussite scolaire ultérieure des jeunes. Certes, je parle de tendance et le redoublement remobilise certains jeunes. Mais le redoublement affecte considérablement la confiance et l'estime de soi, ce qui peut mener au décrochage scolaire. Le redoublement coûte aussi de 400 à 600 millions d'euros à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dès lors, quand on me parle de contexte de pénurie ou de contexte compliqué, j'estime que ce n'est pas le cas. La situation est le résultat des choix que nous faisons. Si nous divisons par deux le taux de redoublement et que nous

parvenions à un taux semblable à ceux des pays limitrophes, nous pourrions financer la gratuité des cantines scolaires sans aucun problème. Il y a quelque chose à repenser sur ce plan.

Notre enseignement reste l'un des plus inégalitaires des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Notre système est composé d'écoles qui concentrent énormément de vulnérabilités et d'écoles à indice socio-économique très élevé. J'en ai personnellement fait l'expérience au cours d'une journée lors de laquelle j'ai visité deux écoles différentes. Dans la première, la classe comptait 20 primo-arrivants dans des situations de pauvreté terrible. Ils étaient accompagnés d'équipes éducatives hyper motivées et totalement investies, mais la transmission du savoir reste difficile dans ces conditions. La deuxième école organisait, à l'occasion de l'introduction du droit de vote des jeunes dès 16 ans aux élections européennes, un débat citoyen sur le sujet, en présence de ministres et de députés, écran interactif à l'appui. Ce tableau est emblématique de notre système d'enseignement: d'une part, de bonnes écoles dotées de nombreux outils très efficaces et, d'autre part, des écoles qui cumulent de nombreuses vulnérabilités. Peu d'écoles se situent dans l'entre-deux et mélangent différents publics.

En résumé, nous enregistrons un taux de redoublement très important, notre taux de décrochage scolaire est sur le point d'exploser et notre enseignement est l'un des plus inégalitaires de l'OCDE. En outre, nous sommes mauvais aux tests comparatifs, comme celui du Programme international pour le suivi des acquis (PISA). Si nous étions performants à ces tests, j'admettrais la situation, mais nous sommes mauvais.

Certains pays ont fait des choix différents, sans pour autant investir plus de moyens. L'Estonie, la Slovaquie et la Croatie ont des pratiques différentes et cela vaudrait la peine de s'en inspirer.

Les DASPA sont une bonne chose, mais ils connaissent des difficultés. Certains élèves primo-arrivants n'ont jamais été scolarisés. Pour eux, s'adapter à la scolarité est compliqué, même dans le cadre d'un DASPA. Il y a donc des difficultés en amont du DASPA. Des structures comme Tchäï ou La Petite École, qui prennent en charge des enfants infrascolarisés pour les faire basculer ensuite vers le DASPA, sont essentielles. Il y a également des difficultés lors de la transition du DASPA vers l'enseignement ordinaire ou un autre parcours. Des enfants qui ont fait énormément de progrès durant leur prise en charge en DASPA se cassent la figure ensuite. Il faut donc agir à la fois en amont et en aval des DASPA.

Il faudrait peut-être aussi étendre la durée de ce dispositif, qui est actuellement de 12 à 18 mois. Le monde académique est unanime: pour connaître une langue et la maîtriser correctement, il faut environ sept ans, même si certains élèves sont plus rapides et d'autres plus lents.

S'agissant de l'enseignement en IPPJ, peu d'enseignants sont attirés pour exercer dans ces institutions, car ils passent dans un statut assimilé à celui des éducateurs et perdent leur statut de professeur. Le manque d'attractivité est flagrant.

Il convient aussi de renforcer les échanges et d'exploiter le fait que les enfants placés en IPPJ peuvent se consacrer à leurs études. Or, nombre de ces jeunes sont en décrochage scolaire. Je ne dispose pas des chiffres pour la Communauté française, mais j'ai lu récemment qu'en Flandre, au centre fermé pour mineurs d'Everberg, environ 40 % des jeunes étaient en décrochage scolaire. Il existe donc une possibilité de raccrocher ces jeunes et d'assurer leur transition vers la scolarité.

Nous constatons quand même des choses positives. Quelques enseignants exercent en IPPJ, bien qu'il reste de nombreux postes vacants. À Jumet, près de Charleroi, les enfants sont scolarisés à l'extérieur et rentrent le soir à l'IPPJ. L'objectif est que les jeunes puissent rester en contact avec l'école, car c'est l'une des dernières échelles sociales qui subsistent, même si elle est assez abîmée.

Vous avez pris note de mes déclarations sur les risques liés aux réseaux sociaux. Il y a eu trois séances d'audition d'experts à la commission de la Justice de la Chambre des représentants et nous avons été entendus lors d'une de ces séances. À l'issue de celles-ci, il y a eu unanimité des experts – du côté tant wallon que flamand – sur la position à adopter. C'est assez intéressant à relever. Je voudrais rappeler que le modèle des plateformes numériques repose sur l'économie de l'attention. Par conséquent, le but d'un réseau social est de récolter des données – on appelle cela le *big data* – dont on va essayer de tirer profit, notamment par le biais de publicités ciblées destinées aux mineurs.

Si c'est gratuit, vous êtes le produit et les réseaux sociaux l'ont bien compris. C'est pour échapper à cette logique qu'il faut absolument baliser ce type d'activité au niveau européen et faire en sorte que l'environnement numérique soit le plus sécurisé possible pour les jeunes. Des propositions très intéressantes ont été faites dans ce cadre, notamment sur la manière de détecter les problèmes et de mener des investigations dans l'environnement judiciaire. En effet, aujourd'hui, il s'agit d'un des environnements les moins bien régulés. Plutôt que de prendre des mesures, il faut renforcer nos services de police et notre justice pour qu'elle soit beaucoup plus réactive dans cet environnement numérique.

Pour rappel, 30 % des personnes connectées sont des jeunes âgés de 12 à 18 ans. Autrement dit, les personnes les plus connectées sont donc des jeunes de 12 à 18 ans. Il est donc très important de se doter d'un environnement qui soit adapté aux mineurs.

En ce qui concerne la vérification de l'âge, je n'ai pas de problème tant qu'on reste dans ce cadre strict. En revanche, je suis opposé au principe d'identification généralisée, au nom duquel on collecte toute une série de données dont on sait

qu'il y a de très fortes chances qu'elles soient utilisées à d'autres desseins. J'entends souvent dire qu'il faut passer par un tiers neutre – l'application itsme – pour prouver sa minorité. Je proposerais plutôt de faire en sorte que l'environnement soit adapté aux mineurs et que ce soient les adultes qui aient à passer par itsme pour avoir accès à d'autres plateformes. On inverserait ainsi le processus.

Concernant l'exploitation sexuelle des mineurs non accompagnés, je suis sidéré par l'ampleur du phénomène; sidéré par le manque d'informations et d'études à ce propos; sidéré par le tabou; sidéré par le peu de gens qui osent lancer l'alerte, par peur du regard de l'autre ou de réactiver les traumatismes, par peur de la diffamation, parce que la charge de la preuve est compliquée.

Lors de la première année de mon mandat, nous avons soutenu l'écriture d'un livre, intitulé «*Faire taire le silence*». Ce livre est le recueil de témoignages d'une dizaine d'adultes qui ont vécu cette situation atroce lorsqu'ils étaient mineurs. Nous n'avons pas procédé n'importe comment. Nous nous sommes associés à une chercheuse de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), Isabelle Seret, spécialiste en récit de vie.

Les personnes interrogées nous racontent que, très tôt, elles se rendent compte que le comportement du papa – rarement de la maman – ou de la personne de confiance – un oncle, un voisin, un grand-père; 95 % du temps, c'est intrafamilial – n'est pas correct. Les enfants ne doivent pas être âgés de 12 ans pour comprendre qu'un comportement n'est pas bien. Ils comprennent très jeunes, mais, à cet âge, il est compliqué pour eux de faire la distinction entre le papa qui fait du mal, le papa abuseur et le papa qui investit d'autres pans de la parentalité. Ils sont confrontés à un conflit de loyauté permanent. Les choses sont complexes.

Malheureusement, quand les faits sont avérés et qu'on trouve la force de dire «peu importe, même si je vais dynamiter la dynamique familiale», les adultes ne sont pas toujours disposés à écouter. Je travaille depuis récemment sur un dossier d'une certaine ampleur. Dans ce cadre, je suis sidéré par les témoignages et par le fait que personne n'ait ouvert les oreilles, alors que les faits, s'ils sont avérés, sont très graves.

Je vous en ai déjà parlé, un de mes objectifs actuels est de stabiliser la CdS, qui est pleinement opérationnelle, même s'il manque encore quelques commissaires. Ceux déjà présents effectuent un travail incroyable et méthodique. On a vraiment trouvé notre manière de fonctionner.

Ensuite, j'aimerais surtout que l'on établisse une commission similaire à la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise), instaurée en France. Cette commission pluridisciplinaire est à l'initiative d'un magistrat ayant mené un travail remarquable. Chez nous, si vous m'en donnez les moyens, je serais très honoré de la présider. Elle serait utile pour faire un état de la situation, développer des partenariats forts avec le monde

académique et être une force de proposition en faisant des recommandations pertinentes. Je pense que c'est l'objectif à atteindre.

À propos des jeunes non accompagnés, une part non négligeable d'entre eux est dans l'errance la plus totale, ils n'ont aucune aide et ne sont pas pris en charge par le système. Les politiques de déshumanisation qui sont menées aujourd'hui par le gouvernement fédéral ne font qu'amplifier le phénomène.

La ministre Van Bossuyt se targue de l'efficacité de sa politique, parce que les demandes sont en baisse. Mais, en fait, ces jeunes sont dans la rue, sans bénéficier d'aucun droit. Ils sont accueillis dans les structures d'accueil social d'urgence et dans les maisons d'accueil. Je suis le délégué général de tous les enfants et j'accorde donc une attention aux plus vulnérables de notre société. Les réseaux criminels, eux aussi, accordent une attention tout à fait particulière aux plus vulnérables de notre société.

J'en viens à l'ATL. C'est un secteur sous-financé qui a besoin de reconnaissance. Nous nous levons tous le matin pour obtenir de la reconnaissance. C'est l'élément principal sur le plan moral. Le deuxième élément est le bien-être et le troisième, le salaire. Or, les travailleuses de l'ATL – je mets ce terme au féminin, car ce sont en majorité des femmes – aiment leur métier et effectuent un travail extraordinaire d'inclusion et de cohésion sociale ne se limitant pas à de la garderie. Elles manquent aujourd'hui de reconnaissance.

Voici deux ans, je me suis rendu à Marche-en-Famenne un samedi matin, à l'invitation des travailleuses du secteur. Plus de 400 d'entre elles s'étaient mobilisées et avaient fait le déplacement à leurs propres frais – leurs frais de transport n'étant pas remboursés – pour témoigner de leur réalité. Ce jour-là, j'ai été très surpris, parce qu'aucun autre invité n'était présent autour de la table: j'étais tout seul face à elles, face à ces 400 travailleuses.

Ce secteur accomplit un travail incroyable, quand on lui donne les moyens. Je pense d'ailleurs à une initiative très intéressante, menée du côté de Charleroi, qui, malheureusement, doit s'arrêter en raison de la situation budgétaire dramatique de certaines communes.

Je rappelle juste un chiffre: en Fédération Wallonie-Bruxelles, un enfant sur quatre n'a aucune activité extrascolaire. Au-delà de la garderie ou du temps de midi – lequel n'est pas réglementé, ce qui pose la question de son statut juridique –, l'enjeu est de taille. J'ai discuté avec une travailleuse du secteur de l'ATL qui me disait être payée 3,5 euros de l'heure! Qui, ici, accepterait de travailler pour une telle rémunération?

Le secteur de l'ATL dépend fortement des ALE. Les exclusions qui vont découler de la réforme du dispositif ALE auront donc des conséquences, c'est mathématique: soit les horaires vont être réaménagés, soit les coûts de garderie vont augmenter. Si vous voulez lutter contre la pauvreté, il y a deux choses à faire:

garantir des revenus décents pour tous et diminuer les coûts. Or, ici, on est en train de diminuer les revenus tout en augmentant les coûts, soit l'exact opposé de ce qu'il faut faire. C'est donc un véritable chantier et je me réjouis de l'instauration du groupe de travail, en vue de la réforme annoncée dans la DPC.

Certains ont parlé de l'intérêt supérieur de l'enfant et des variables d'ajustement. Or, qu'est-ce que l'intérêt supérieur de l'enfant? Ce n'est pas une notion abstraite, c'est une notion juridique qui doit être motivée, appréhendée au cas par cas et individualisée. L'autorité compétente doit se demander en quoi la décision individuelle qu'elle est amenée à prendre va améliorer la situation de l'enfant. Ainsi, le fait de diminuer une série de budgets destinés aux enfants ne va évidemment pas dans leur intérêt supérieur.

Ce n'est d'ailleurs même pas intéressant du point de vue économique. Aujourd'hui, nous disposons d'une documentation très riche qui démontre que, plus on agit précocement – dans la périnatalité, dans les milieux d'accueil ou dans toutes ces politiques de solidarité –, plus on fait des économies sur le long terme. Ces politiques sont donc des investissements et ce serait un non-sens économique de ne pas les mener. Si l'on veut aller dans le sens d'une rationalisation budgétaire, ce sont les choix qu'il faudrait faire, en ayant une vision à long terme.

Concernant la participation, c'est un droit consacré par la CIDE, dont je tiens à souligner l'aspect contraignant. Il ne s'agit pas d'un privilège ou d'une faveur. Des progrès ont été réalisés dans ce domaine, comme la constitution de plusieurs organes. Je citerai notamment le Forum des Jeunes, avec qui nous collaborons très étroitement et qui fait partie de la CODE. Je fais un bref rappel sur les tranches d'âge. Le Forum des Jeunes s'occupe des jeunes âgés de 16 à 30 ans, tandis que notre Conseil des jeunes accueille des jeunes âgés de 12 à 16 ans. Ce dernier n'est pas tourné vers l'extérieur, puisqu'il se concentre uniquement sur notre institution et nos projets. Il n'est donc pas en concurrence avec les autres organes existants. Toutefois, comme j'aime la cohérence et que je considère que les personnes qui vivent les choses – en l'occurrence, les jeunes – sont les meilleurs experts, il me semblait raisonnable et intelligent de créer ce conseil consultatif.

Une vraie participation n'est pas symbolique ou décorative. En outre, elle doit aller jusqu'au bout du processus de décision. Nous avons déployé des efforts en faveur de la participation, mais nous n'avons pas fait en sorte qu'elle aboutisse à des actions concrètes. Je ne dis pas que la parole des jeunes doit être prise pour argent comptant; leur parole ne doit pas être sacralisée. Néanmoins, il est important de leur laisser une juste place, notamment dans les processus d'arbitrage.

Je suis désolé, j'accélère, parce que je vois le chronomètre qui défile.

M. le président. – Monsieur Laqdim, nous vous écouterons jusqu'au bout de votre intervention, même si elle dure plus longtemps que prévu.

M. Solayman Laqdim. – Merci, Monsieur le Président.

J'en viens aux enfants placés dans les hôpitaux pour raison non médicale. Aujourd'hui, environ 150 enfants sont dans ce cas. Je crois que nous sommes tous d'accord ici pour dire que les hôpitaux ne sont pas des lieux de vie, mais des lieux de soins. Certains enfants restent parfois plus d'un an dans des ailes pédiatriques. J'ai même eu à traiter des cas d'enfants francophones qui ont été placés dans des hôpitaux flamands, car les hôpitaux francophones étaient saturés. Ce type de prise en charge coûte quatre fois plus cher qu'une prise en charge classique dans l'aide à la jeunesse.

Le système de l'aide à la jeunesse est le réceptacle de tous les maux de la société. La situation est très préoccupante et existe depuis de nombreuses années. Les listes d'attente de jeunes qui subissent des négligences ou des situations de maltraitance ne font que s'allonger. Aujourd'hui, on compte environ 4 000 ou 5 000 jeunes dans ce cas. Je reste prudent dans les chiffres, car les autorités mandantes enregistrent les mêmes jeunes sur plusieurs listes. Il y a donc parfois des doublons.

Nous avons des jeunes dont la situation a été objectivée par le conseiller de l'aide à la jeunesse, le SAJ, le parquet, le tribunal de la jeunesse, le directeur de la protection de la jeunesse, mais qui sont laissés en liste d'attente environ un an, en moyenne. Ce délai ne vaut que pour les profils pas trop cabossés; dès que vous avez plusieurs vulnérabilités, comme je l'ai dit dans la présentation, les délais atteignent deux à trois ans.

Nous avons donc un système avec des listes d'attente de plus en plus longues. Quand nous trouvons enfin une place – qui est rarement la place adéquate, mais simplement la place qui est disponible, ce qui nous oblige parfois à séparer des fratries et à créer beaucoup de maltraitance institutionnelle –, forcément, les familles sont tellement abîmées et nous avons tellement peu travaillé avec elles que le placement dure beaucoup plus longtemps. Les durées de placement s'allongent, ce qui congestionne le système. Comme le système est congestionné, les listes d'attente augmentent et, donc, les délais ne font qu'augmenter. C'est le serpent qui se mord la queue.

Aujourd'hui, ce système gère de plus en plus les situations dans l'urgence. Notre système est en train de causer de plus en plus de maltraitance institutionnelle, de s'éloigner de plus en plus de sa finalité, de créer de l'errance et des ruptures. Cette évolution soulève des questions et est assez terrible au regard de la réponse que nous apportons aux enfants les plus abîmés de notre société.

Je me réjouis tout de même du fait que les budgets de l'Aide à la jeunesse ont été préservés. Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir *a minima* assumé cela. Cela reste néanmoins insuffisant. Il faut prévoir des capacités d'accueil suffisantes, assurer une vraie planification, faire correspondre l'offre et la demande là où cette dernière existe et, surtout, agir sur la prévention – c'est le maître mot, et si vous ne devez en retenir qu'un, c'est celui-là.

Pour la santé mentale, j'ai parlé de différentes pistes d'action. Dans un premier temps, il convient de faire autant de prévention que possible. Ce qui me dérange, c'est que chaque département a une responsabilité et, même si tout le monde reconnaît l'urgence et se dit prêt à agir, personne n'assume le pilotage de cette responsabilité. Si vous voulez changer les choses, il faut agir sur trois axes.

Premièrement, il faut travailler au niveau local. Il existe une solidarité associative; de nombreuses initiatives fonctionnent et donnent de bons résultats. Il convient donc d'intensifier les projets de ce type.

Deuxièmement, il faut plus prendre en compte un niveau lié au morcellement institutionnel, à savoir le niveau des administrations. Les administratrices et administrateurs généraux ont énormément de marge de manœuvre pour lancer des ponts et renforcer des initiatives. Ce n'est pas qu'une question d'argent, c'est une question de pilotage de politiques publiques et de bon sens. Le système se court-circuite lui-même; c'est tout simplement aberrant. Je le vois avec les dossiers qui nous parviennent.

Troisièmement, il faudrait renforcer le dialogue interdépartemental et augmenter le nombre de commissions interministérielles. Il en existe certes une aujourd'hui, mais il faut faire de la santé mentale une cause nationale. Au-delà de la prévention, il faut apporter des réponses plus rapides et plus cohérentes.

Pas moins de 14 % des jeunes sont des aidants proches, ce qui est beaucoup. Ils aident un parent en grande dépendance. Leur situation peut être liée à un accident, à une maladie, à des assuétudes, à des raisons administratives, comme le fait que le parent ne parle pas la langue. Le sujet soulève de nombreuses questions de fond. Je n'ai pas les chiffres pour la Belgique francophone. Au Royaume-Uni, une étude a estimé que l'accompagnement nécessite entre 11 et 20 heures d'investissement hebdomadaire pour les jeunes. Quand les jeunes s'investissent là-dedans, ils s'engagent moins dans leur scolarité, ils n'ont pas, parfois, de loisirs, d'activités sociales. Un tel manque a des répercussions sur leur santé mentale. Quand vous vivez avec des personnes en grande situation de dépendance, notamment des parents en souffrance psychique, vous pouvez développer, entre autres, de l'hypervigilance, du décrochage scolaire, des troubles de santé mentale, de l'hyperactivité. Il y a un gros défi de société autour des jeunes aidants proches.

La situation des MENA est globale. Il faut se rendre compte de la réalité des centres qui accueillent ces jeunes. Honnêtement, je tire mon chapeau aux équipes éducatives qui y travaillent, parce que tout y concourt pour prendre ses jambes à son cou. Pour en avoir visité un certain nombre, honnêtement, les gens qui y travaillent sont, humainement parlant, des gens assez extraordinaires. Ils y sont déjà à l'os, une terrible promiscuité y règne, il y a énormément de violences soit directes soit indirectes. Il n'y existe aucune intimité. Ils traitent des besoins primaires, même au niveau de la qualité de la nourriture, etc.

La situation du système est mauvaise et certains veulent, de surcroît, réduire drastiquement ses moyens d'environ un tiers. C'est très préoccupant, sans compter tous les jeunes qui ne sont pas pris en charge par le système et qui sont exploités soit dans la sphère du travail soit de manière sexuelle soit encore par des réseaux criminels. La plupart des MENA multiplient les traumatismes – environ 35 % selon une étude européenne. Plus de 80 % ont subi de l'enfermement et des tortures avant d'arriver sur notre territoire. Vous y ajoutez l'incertitude administrative et vous comprenez immédiatement que c'est un public en souffrance, pour lequel très peu de réponses sont apportées.

Dans les structures de l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil), ou conventionnées avec Fedasil, il n'y a pas de pluridisciplinarité, pas de psychologues. Si d'aventure il y en a un, c'est avec des quotas d'heures d'intervention extrêmement faibles. En réalité, cette question est très peu abordée. Il n'existe pas de véritable suivi pour les MENA qui connaissent énormément de problèmes d'assuétudes. Je n'utilise pas le terme correct, car je parle de santé mentale. Or, il ne faut pas résumer les choses à cette seule sphère de la santé. Il est plutôt question ici de bien-être et de mal-être. Tous les départements, en réalité, sont concernés. Une politique de logement ambitieuse a beaucoup plus d'impact sur le bien-être des gens qu'une prise en charge médicale. C'est réellement important qu'il y ait un niveau de responsabilité à chaque échelon de pouvoir.

Le droit international, avec la CIDE, et le droit national, par l'intermédiaire de la Cour constitutionnelle, prônent la gratuité des cantines scolaires. Certes, cela coûte de l'argent. Des efforts ont été faits, il faut aussi le souligner – on vient de loin. La gratuité des fournitures scolaires a été instaurée dans le niveau maternel, ainsi qu'en première, deuxième et troisième années primaires. Pour autant, on a raboté le budget de plusieurs millions d'euros, on l'a fusionné avec celui des fournitures scolaires et on l'a étendu jusqu'en sixième année primaire, en laissant la mise en œuvre du dispositif à la discrétion des directeurs d'école.

Or, il ne s'agit pas juste de donner un repas aux jeunes. Aujourd'hui, à Bruxelles, un enfant sur quatre part à l'école sans tartines. Ces enfants ne sont pas concentrés. La gratuité des cantines scolaires a un effet très positif sur la réussite scolaire des jeunes dans les pays qui la pratiquent. Ce faisant, ils peuvent mener des politiques de santé publique assez intéressantes, notamment de lutte contre l'obésité, etc. Ce sont des investissements.

Je voudrais souligner à cet égard une incohérence en Belgique. D'un côté, on diminue toutes les subventions en faveur de la gratuité des fournitures et de la cantine; *a minima*, on limite les voyages scolaires – autant de leviers au profit d'une école la plus égalitaire possible. D'un autre côté, au niveau européen, la Garantie européenne pour l'enfance engage la Belgique à réduire la précarité infantile à l'horizon 2030, notamment en renforçant ses politiques en milieux d'accueil et en

tendant vers la gratuité des cantines scolaires. Ainsi, à l'international, la Belgique tient une position et, en Fédération Wallonie-Bruxelles, on en tient une autre.

Certains ont parlé de la hausse de la TVA décidée par le gouvernement fédéral. À différents niveaux de pouvoir, on est en train de prendre une série de mesures qui touchent toujours les mêmes publics. Cela a des conséquences. Cette hausse de la TVA va rendre plus chère la production d'un repas scolaire. On perd donc sur toute la ligne.

À propos du radicalisme, sa version religieuse existe et il ne faut pas la sous-estimer. Il ne faut cependant pas limiter le radicalisme au radicalisme religieux. C'est ce que nous disons dans notre avis. Je voudrais justement rappeler que le Forum des Jeunes travaille sur le sujet des discours masculinistes, incels, homophobes et contre les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers, intersexes et asexuelles (LGBTQIA+). La parole des jeunes a été recueillie. Nous verrons le type de proposition que cela va donner.

Avec mes homologues européens, chaque année, nous choisissons une thématique sur laquelle travailler. Cette année, il s'agit de la communauté LGBTQIA+. Des éléments très intéressants ressortiront de notre travail, grâce à mes homologues et au réseau des enfants européens (*European Network of Young Advisors*, ENYA). D'ici une bonne année, nous pourrons vraiment vous aider dans votre travail sur ce sujet.

Je rappellerai l'importance de l'EVRAS. Souvent, on la limite à sa dimension sexuelle, mais c'est un outil incroyable pour l'égalité des genres et l'orientation sexuelle. Il faut bien l'utiliser et faire en sorte qu'elle soit pleinement effective.

J'ai déjà parlé de la maturité numérique, de l'EVRAS, de la participation, et bien entendu de l'EAM. Je pense donc avoir répondu aux questions du groupe PS.

Hier, j'ai visité le service «Écoute-Enfants». Il effectue un travail remarquable. Je me réjouis de l'apport des 90 000 euros supplémentaires et du tchat qui a été créé. Il est cependant dommage que ce service ne fonctionne qu'avec une subvention sur trois ans, qui n'est pas stable. Il faudrait le pérenniser pour sécuriser les travailleurs et il faudrait qu'il soit plus performant.

Sur la participation, j'ai répondu en rappelant que nous n'étions pas du tout en concurrence avec d'autres instances.

Concernant les auditions sur le numérique organisées à la Chambre, j'ai dit que j'avais été entendu. Bien sûr, je partage pleinement le constat que plus on agit de manière précoce, plus on a des réponses intelligentes qui sont autant d'économies sur le long terme. L'inaction coûte beaucoup plus cher que l'intervention précoce.

J'en viens aux questions du groupe PTB. Vous avez posé la question de la saturation du système – j'en ai déjà parlé. La situation est identique dans les services de santé mentale les plus accessibles. Ceux-ci ont des listes d'attente de six à huit

mois pour une intervention. J'aimerais toutefois dire quelque chose de positif. Le gouvernement fédéral a agi en rendant la consultation des psychologues de première ligne gratuite. Le problème se situe toutefois dans le manque de correspondance entre l'offre et la demande. Il convient, à cet égard, de relever le défi de la programmation. Certains psychologues sont en effet disponibles, mais ils ne le sont pas spécialement aux endroits où les besoins sont les plus criants.

J'ai également évoqué le sujet de l'aide à la jeunesse. Concernant le Plan quinquennal pour l'aide à la jeunesse, la ministre s'est exprimée. J'aimerais toutefois rappeler qu'un effort a été mené au sujet des missions d'intervention intensive en famille (MIIF). Un refinancement de l'accompagnement intensif en milieu de vie a été effectué. C'est une aide assez précieuse, parce qu'elle permet d'éviter le basculement des jeunes vers un placement.

Vous avez posé la question des budgets. Je me suis exprimé à cet égard. Des choix sont arrêtés, mais il ne faut pas rester dans une logique comptable portant uniquement sur le court terme. Il faut penser au long terme et poser des choix politiques dans l'intérêt supérieur des enfants.

Je vous remercie d'avoir posé la question de l'indépendance de l'institution du DGDE. Pour moi, c'est un enjeu de mon mandat. Pour l'instant, un groupe de travail planche, avec le cabinet de la ministre, sur cette question, notamment pour évaluer l'impact budgétaire de cette mesure. Il convient aujourd'hui d'opérer un basculement, et ce, pour plusieurs raisons.

La première raison relève du souci de crédibilité et de visibilité. Mon institution est une exception, car la règle est en effet de dépendre d'un Parlement: mon homologue flamand dépend du Parlement flamand, le médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles dépend des Parlements de Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'exception est donc le DGDE.

Honnêtement, quand je présente l'institution du DGDE, mes homologues s'interrogent: je dois évaluer l'action de personnes qui contrôlent mes frais de fonctionnement et mon budget. Je dois reconnaître que, depuis trois ans, pas une seule fois je n'ai subi de pression: mon indépendance est totalement respectée. Voilà pourquoi il faut adopter cette mesure pour renforcer l'indépendance du DGDE.

Par ailleurs, je prône une extension des compétences de l'institution du DGDE, a *minima*, à la Région wallonne et, si possible, à la Région bruxelloise. Cette mesure est importante, car les droits de l'enfant sont indivisibles et ne s'arrêtent pas aux frontières et aux compétences d'une entité. Cette question est donc très importante pour le statut de la fonction.

J'irai même plus loin: une note d'orientation sur la réforme relative aux emplois de hauts fonctionnaires de l'administration publique de la Communauté française a été inscrite à l'ordre du jour du gouvernement. Statutairement, je suis considéré par l'administration comme un directeur général de rang 16. Or, ce qui est prévu

aujourd'hui par le projet de réforme est totalement incompatible avec le statut de l'institution du DGDE. Cela justifie également le fait qu'il faut basculer, la conjoncture s'y prête.

S'agissant de la place des enfants dans notre société, je reviens sur l'étymologie du mot «enfant»: ce mot vient du latin «*infans*» qui signifie celui qui n'a pas de parole, qui n'a pas voix au chapitre. Pendant très longtemps, les enfants étaient perçus comme des objets et cette conception reste malheureusement inscrite dans l'inconscient collectif. Les enfants sont souvent perçus comme une menace et ils le sont encore davantage dans une société vieillissante. *A contrario*, nous devrions les considérer comme une force de progrès.

Il est pertinent de faire le lien avec le contexte actuel de dénatalité. La population vieillit de plus en plus. Nous assistons à des réactions horribles et des initiatives très intolérantes. Il suffit d'observer l'espace public: il n'est absolument pas aménagé à hauteur d'enfant.

Certaines associations sont sensibilisées à cette problématique; mes collègues et moi-même en avons accueilli des représentants. Il y a là un vrai combat à mener, non seulement pour mieux aménager les espaces publics, mais aussi pour faire changer les mentalités et refuser les discriminations. À cet égard, je rappelle l'article 1^{er} de la Déclaration universelle des droits de l'homme: «Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.» Cela signifie que, dès la naissance, nous jouissons des qualités de dignité et de droits. Les enfants sont des citoyens à part entière et il n'y a donc aucune raison qu'ils subissent des discriminations. Votre constat est donc tout à fait pertinent, Madame Linard.

Je me suis déjà exprimé sur la gratuité de l'école. Quant aux exclusions des élèves, la majorité des plaintes que nous recevons se rapportent à l'école; une grande partie de ces plaintes correspondent aux exclusions d'élèves considérées comme abusives. L'école utilise presque ces exclusions comme un outil de gestion de la diversité des publics qu'elle doit accueillir, alors que ces exclusions devraient être un ultime recours. Je ne jette pas la pierre aux enseignants qui adoptent souvent cette posture par défaut. Toutefois, je constate un dévoiement de la notion d'exclusion. C'est une préoccupation fondamentale concernant les droits de l'enfant.

Il faut souligner la relation avec les parents, le soutien et l'accompagnement parental bienveillant. Il faut partir du principe que les parents ont des compétences ou, à tout le moins, des capacités. Il importe bien évidemment de renforcer les initiatives, comme celles menées par l'ASBL Le Petit vélo jaune. Cette ASBL a mis sur pied des dispositifs d'accompagnement solidaires. Avec peu de moyens, il est possible de mettre en œuvre énormément de choses afin d'éviter de basculer vers l'aide spécialisée. Ce lien est donc très, très important.

M. le président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Monsieur Laqdim, je vous remercie pour votre intervention très intéressante. J’observe que les bancs, s’ils ne sont pas complètement remplis, sont encore bien remplis.

Je reprendrai trois éléments de votre réponse.

Je me joins à votre intervention et je le répète: les gens qui travaillent dans le secteur de l’aide à la jeunesse sont des personnes extraordinaires. Nous sommes à 100 % d’accord.

Ensuite, vous avez préconisé de faire de la santé une cause nationale. – vous avez élargi la santé au bien-être et à la santé mentale. Si nous devons retenir une seule idée aujourd’hui, c’est bien celle-là!

Je terminerai avec une proposition que vous allez mettre en œuvre, à savoir la formation. Lors de nos nombreuses visites durant l’ancienne législature, nous avons conclu que la formation des éducateurs et des éducatrices était trop généraliste et pas assez spécifique pour le secteur de l’aide à la jeunesse. Mme Roberty hoche la tête, car elle et d’autres collègues étaient de la partie. Nous avons évoqué certaines pistes que j’ai eu l’occasion de discuter avec la ministre.

En tout cas, nous allons dans le bon sens; vous allez donner un module complémentaire sur les droits de l’enfant. L’instauration d’un module spécifique pour le secteur de l’aide à la jeunesse éviterait pas mal de problèmes. En effet, un éducateur peut être surveillant dans une école, travailler dans une maison de jeunes, dans un internat, mais il est essentiel qu’il soit formé pour travailler dans l’aide à la jeunesse.

M. le président. – La parole est à M. Laqdim.

M. Solayman Laqdim. – J’ajoute une précision. Nous allons travailler sur ce module, mais ce n’est pas nous qui allons le donner, nous ne sommes pas des professionnels de la formation. L’idée est de proposer un outil qui soit opérationnalisable pour les professionnels de la formation.

M. le président. – La parole est à M. Dönmez.

M. Ibrahim Dönmez (PS). – Monsieur Laqdim, je vous remercie pour votre excellent exposé très complet. Toutefois, j’ai un petit regret: je constate que les bancs du MR sont vides pour écouter vos réponses. C’est regrettable lorsque nous parlons de la jeunesse.

Pour le reste, vous avez répondu à mes deux questions relatives à la gratuité et aux cantines. Vous avez également rebondi sur un exemple concret de visites, effectuées dans la même journée, dans deux écoles à indice socio-économique différent. Or, le décret du 3 avril 2009 relatif à la régulation des inscriptions des élèves dans le premier degré de l’enseignement secondaire (décret «Inscriptions»)

vient de changer: cet indice socio-économique a disparu. Désormais, l'approche se base principalement sur la territorialité.

À titre d'exemple, un enfant qui, aujourd'hui, viendrait des quartiers populaires à indice socio-économique faible du nord-ouest de Bruxelles – pour ne pas citer de commune – n'aura pas la chance, ou beaucoup moins de chances, d'aller dans le sud-est de Bruxelles, dans des écoles et des quartiers à indice socio-économique beaucoup plus élevé. Pensez-vous que ce changement dans le décret a une bonne ou une mauvaise incidence sur l'évolution de la jeunesse bruxelloise?

M. Solayman Laqdim. – Je ne vais pas prendre position, car je n'ai pas pris connaissance du texte. Un choix politique a été posé, je l'analyserai avec mes équipes.

M. le président. – Je précise que si certains collègues ont dû nous quitter, c'est parce que d'autres réunions sont programmées. Il n'y a donc vraiment rien d'inconvenant. Je pense que chacun pourra le comprendre.

M. le président. – La parole est à M. Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur Laqdim, ainsi que votre équipe. Avant que ma collègue Sophie Fafchamps réplique plus globalement au nom de notre groupe, je tiens à ajouter quelques éléments concernant l'aide à la jeunesse.

Le personnel du secteur de l'aide à la jeunesse fait ce qu'il peut et je tiens vraiment à souligner la grande qualité de son travail. L'aide à la jeunesse ne se résume pas à la répression; elle consiste avant tout en la prévention, l'accompagnement et la protection.

La semaine dernière, j'ai rencontré le personnel d'un SRG. Il faut voir la passion avec laquelle ces hommes et femmes travaillent au quotidien, malgré les contraintes qu'ils rencontrent et l'impact que cela a aussi sur leur vie personnelle. Mais s'ils s'investissent autant, c'est parce qu'ils savent que leur métier a du sens. Je tiens vraiment à les remercier, parce que ce qu'ils accomplissent au quotidien est impressionnant.

Ce constat vaut également pour le personnel des IPPJ, des EMA, AMO et tous les autres services. Je tiens à les remercier eux aussi et à souligner la qualité de leur travail. Ce personnel doit vraiment être soutenu et accompagné, ce qui passe notamment par la formation continue pour éviter certaines situations ou certains comportements déplacés. Je sais que la ministre est très attentive à cela et s'investit beaucoup dans ce sens. Les budgets du secteur de l'aide à la jeunesse ont d'ailleurs été préservés, malgré un contexte budgétaire difficile. C'est pourquoi, au nom de mon groupe, je remercie encore une fois la ministre et les membres du gouvernement.

Vous avez insisté sur la prévention et nous vous rejoignons totalement. Je ne cesse de le rappeler à chacune de mes prises de parole et je voudrais conclure avec cela aujourd'hui. Nous sommes bien conscients que certains jeunes, en raison de leur parcours, nécessitent une attention accrue, ce qui pèse sur le personnel. Cependant, pour Les Engagés, sans aucune naïveté de notre part, un mineur délinquant est avant tout un mineur en danger.

M. le président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Monsieur Laqdim, je vous remercie pour vos réponses exhaustives. Votre rapport nous rappelle une chose essentielle: derrière les statistiques et les chiffres, il y a des enfants, des vrais visages, des parcours et des fragilités silencieuses.

Au cours du débat, nous avons entendu des appels à débloquent davantage de moyens. C'est le jeu de l'opposition; la question budgétaire n'est jamais neutre. Personne dans cette Assemblée ne nie les besoins et nous voudrions tous que l'argent tombe des arbres. Toutefois, votre intervention nous invite à aller au-delà de la seule logique quantitative. En effet, vous insistez sur la prévention, l'éducation et la qualité de l'accompagnement en amont. Vous rappelez que la création de places supplémentaires en aval, le renforcement des dispositifs curatifs ou les seules sanctions ne suffiront pas si l'on ne s'attaque pas aux racines du problème. Cela exige de penser le climat scolaire, l'écoute, la régulation du numérique, le soutien aux familles et la participation réelle des jeunes.

Cette approche est fondamentale aux yeux de mon groupe. Nous croyons en une politique de l'enfance qui ne soit ni naïve ni répressive, mais plutôt responsable et structurante. Nous défendons une politique qui mise sur la prévention précoce et la coopération entre l'école, les familles et le monde associatif. Nous partageons également l'idée que la parole des jeunes ne peut être réduite à un exercice symbolique; elle doit être un levier d'action publique. La vraie question n'est donc pas de savoir combien, mais plutôt comment: comment mieux coordonner, comment agir plus tôt et comment éviter que les maux entraînent des ruptures. Votre rapport nous invite à être exigeants. À présent, il nous appartient de transformer ces constats en politiques cohérentes, durables et ancrées dans la prévention.

M. le président. – La parole est à Mme Revelo Paredes.

Mme Marisol Revelo Paredes (PTB). – Monsieur Laqdim, je tiens à vous remercier pour vos réponses claires et précises. Je retiens qu'il faut mettre l'accent sur la reconnaissance du travail et cela passe par l'octroi d'un revenu décent. Il est également crucial d'investir dans la prévention. Malheureusement, au vu de notre situation budgétaire et des mesures du gouvernement actuel, on va à contre-courant de cela.

M. le président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur Laqdim, pour les réponses apportées, ainsi que votre équipe pour le travail effectué au quotidien. Finalement, c'est cela qui importe le plus, même si cet échange est particulièrement utile. Nous avons encore du travail, car, en termes de droits et de bien-être des enfants, la situation empire. Je considère que le monde politique doit être l'allié des associations, des institutions et des personnes qui travaillent tous les jours à faire grandir nos jeunes. C'est ce que nous continuerons à faire du côté d'Ecolo.

M. le président. – Au nom de tous les députés, je tiens à vous remercier, Monsieur le Délégué général, pour la qualité de notre échange et pour celle du travail que vous réalisez. À travers vous, nous remercions l'ensemble des intervenants: votre équipe et tous ceux qui, dans les secteurs que vous suivez de très près, s'emploient tous les jours à protéger au mieux nos enfants. (*Applaudissements sur tous les bancs*)

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 12h45.*

Prochaine séance plénière cet après-midi.